

RAPPORT ESG CLIMAT 2024





Sommaire

04 : édito

**05 : Partie 1
Introduction**

05 : 1 | 1 Présentation du groupe Thélem

08 : 1 | 2 Moments forts 2024

09 : 1 | 3 Résumé exécutif

**12 : Partie 2
Démarche générale du groupe Thélem
sur la prise en compte des critères
environnementaux, sociaux et de qualité
de gouvernance**

13 : 2 | 1 Stratégie d'investissement
responsable en gestion directe

22 : 2 | 2 Stratégie d'investissement
responsable sur la gestion
déléguée

**23 : Partie 3
Moyens internes déployés par le groupe
Thélem**

23 : 3 | 1 Politique RSE du groupe Thélem

24 : 3 | 2 Développer l'expertise des
collaborateurs autour des enjeux
ESG-Climat

24 : 3 | 3 Développer les moyens techniques
pour le déploiement de la stratégie ESG

Sommaire



25	<u>Partie 4</u> Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance du groupe Thélem	33	<u>Partie 7</u> Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre
25	4 1 Gouvernance des enjeux ESG au sein du groupe Thélem	33	7 1 S'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris
25	4 2 Intégration des enjeux de durabilité dans la politique de rémunération	35	7 2 La performance carbone des investissements
		42	7 3 Développer les investissements durables du groupe
26	<u>Partie 5</u> Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre par le groupe Thélem	44	<u>Partie 8</u> Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
26	5 1 Engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion		
28	5 2 Politiques de désengagement et d'exclusion	47	<u>Partie 9</u> Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité
30	<u>Partie 6</u> Taxonomie européenne et combustibles fossiles	47	9 1 Identifier les risques de durabilité
30	6 1 Contribuer à la transition (part verte)	50	9 2 Évaluer les risques de durabilité
32	6 2 Limiter l'exposition aux énergies fossiles	64	9 3 Gérer les risques de durabilité
		64	9 4 Saisir les opportunités de durabilité
		66	<u>Annexes</u>



/ DANIEL ANTONI /
Directeur général
Thélem assurances



/ PASCAL FÉLIOT /
Directeur général délégué
Thélem assurances

édito

2024 restera une année charnière dans la prise de conscience climatique mondiale. La température moyenne de la planète a franchi un seuil symbolique et alarmant, atteignant +1,6°C par rapport à l'ère préindustrielle. Les concentrations de CO₂ dans l'atmosphère ont atteint des niveaux inédits, tandis que les événements météorologiques extrêmes se sont multipliés à travers le globe : cyclone Chido à Mayotte, tempête Dana à Valence, ouragans Milton et Helene aux États-Unis, inondations en Chine, au Brésil, en Allemagne, typhon Yagi en Asie du Sud-Ouest...

Les océans, eux aussi, continuent de se réchauffer à un rythme sans précédent, accélérant la fonte des glaciers et l'élévation du niveau des mers.

Face à cette réalité, les gouvernements ont intensifié leurs efforts :

- Renforcement de l'Accord de Paris, avec des engagements rehaussés pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- Extension des taxes carbone, pour inciter à la transition énergétique ;
- Normes d'efficacité énergétique renforcées, dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'électroménager ;
- Interdiction des plastiques à usage unique, pour lutter contre la pollution des écosystèmes ;
- Protection accrue des forêts tropicales, via la création de réserves et la lutte contre la déforestation illégale.

Dans ce contexte d'urgence et de transformation, le groupe Thélem affirme sa responsabilité et son engagement. En 2024, nous avons franchi une nouvelle étape en alignant nos objectifs de décarbonation sur les trajectoires de l'Accord de Paris, tant pour nos actifs mobiliers d'entreprise que pour notre patrimoine immobilier détenu en direct.

Nous avons également ouvert un nouveau chapitre de notre engagement environnemental en devenant mécène du Domaine national de Chambord. Ce partenariat de cinq ans s'inscrit dans une démarche de soutien à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique.

Notre mobilisation en faveur de la durabilité progresse chaque année. Bien que non assujéti à l'article 29 de la loi Énergie-Climat, le groupe Thélem choisit de communiquer volontairement sur l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses activités. Cette transparence témoigne de notre volonté d'anticiper les évolutions réglementaires et de contribuer activement à une finance plus responsable.

Ce rapport ESG-Climat présente l'ensemble des actions et engagements que nous avons pris pour inscrire durablement notre stratégie d'investissement dans une trajectoire de progrès, de résilience et d'impact positif.

Bonne lecture.





Partie 1 - Introduction

1 | 1 > Présentation du groupe Thélem

Thélem assurances est une société d'assurance indépendante à forme mutualiste, solidement implantée sur le territoire national. Elle conçoit et distribue des solutions d'assurance à destination des particuliers, des exploitants agricoles, des professionnels et des très petites entreprises, couvrant principalement les risques IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers) ainsi que la Prévoyance.

Issue d'une longue tradition mutualiste, la société trouve ses origines en 1820 à Orléans. Elle adopte en 2004 l'appellation Thélem assurances, à la suite de la fusion des Mutuelles Régionales d'Assurances (MRA) et des Assurances Mutuelles

de l'Indre (AMI). Son développement repose sur une stratégie pérenne, fondée sur l'agilité, la proximité et la satisfaction de ses sociétaires et assurés.

Engagé dans une démarche de responsabilité globale, le groupe Thélem intègre pleinement les principes ESG (Environnement, Social, Gouvernance) et RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans l'ensemble de ses activités. Ces engagements s'inscrivent en parfaite cohérence avec les quatre valeurs fondatrices qui guident l'action du groupe mutualiste.

EXCELLENCE

Notre ambition est d'exercer notre métier d'assureur avec une exigence élevée et constante de qualité de service, ceci pour apporter à nos assurés une entière satisfaction.

Satisfaction que nous mesurons régulièrement et dont les résultats nous invitent toujours à nous remettre en cause pour faire mieux et plus.

Améliorer nos process, nos outils, nos organisations afin de rendre l'assurance simple et facile.

AGILITÉ

L'agilité est au cœur de notre mission.

Elle implique de se remettre en cause, de prendre des initiatives et d'anticiper les besoins du marché.

Cela permet de mener les innovations et les transformations nécessaires pour s'adapter rapidement aux changements.



La mission de l'entreprise se résume en une phrase :

Rendre l'assurance simple et facile dans une relation humaine de co-construction

PROXIMITÉ et ATTENTION

Depuis plus de 200 ans, nous écoutons, accompagnons, épaulons nos sociétaires en construisant et entretenant avec eux une relation de confiance.

Conseillers, agents généraux, personnel du siège, nous travaillons et vivons près de nos assurés, en France, et sommes à leurs côtés en toute circonstance.

Une relation client soignée et attentive... mais aussi proximité et bienveillance en interne avec les réseaux.

RESPONSABILITÉ 360°

Être assureur aujourd'hui c'est être un acteur engagé et conscient de ses responsabilités économiques, citoyennes et sociétales.

Nous agissons en honorant nos engagements d'entreprise responsable auprès de notre communauté interne, nos partenaires et de nos clients.

Attentifs au monde qui nous entoure et fidèles à notre modèle mutualiste, nous soutenons des initiatives porteuses de sens et qui contribuent à un avenir meilleur.



1 | 1 > 1 Chiffres clés de l'exercice 2024

Les grands indicateurs de l'activité du groupe Thémel sont présentés ci-dessous :

Chiffres clés 2024



1 148 353
contrats
Thémel assurances



1 203 671
contrats
groupe Thémel



476,8 millions d'euros
cotisations acquises
Thémel assurances



494,4 millions d'euros
chiffre d'affaires groupe



352,3 millions d'euros
fonds propres économiques
Thémel assurances



511 844
sociétaires
groupe Thémel



540
collaborateurs
salariés



308
agences dans
61 départements



287
agents généraux

247
courtiers



96%*

DE CLIENTS SONT
SATISFAITS

DONT **29%** LE SONT

EXTRÊMEMENT



99%*

FONT
CONFIANCE

À THÉLEM ASSURANCES



89%*

SONT
SATISFAITS
DE LA GESTION
DE LEURS SINISTRES

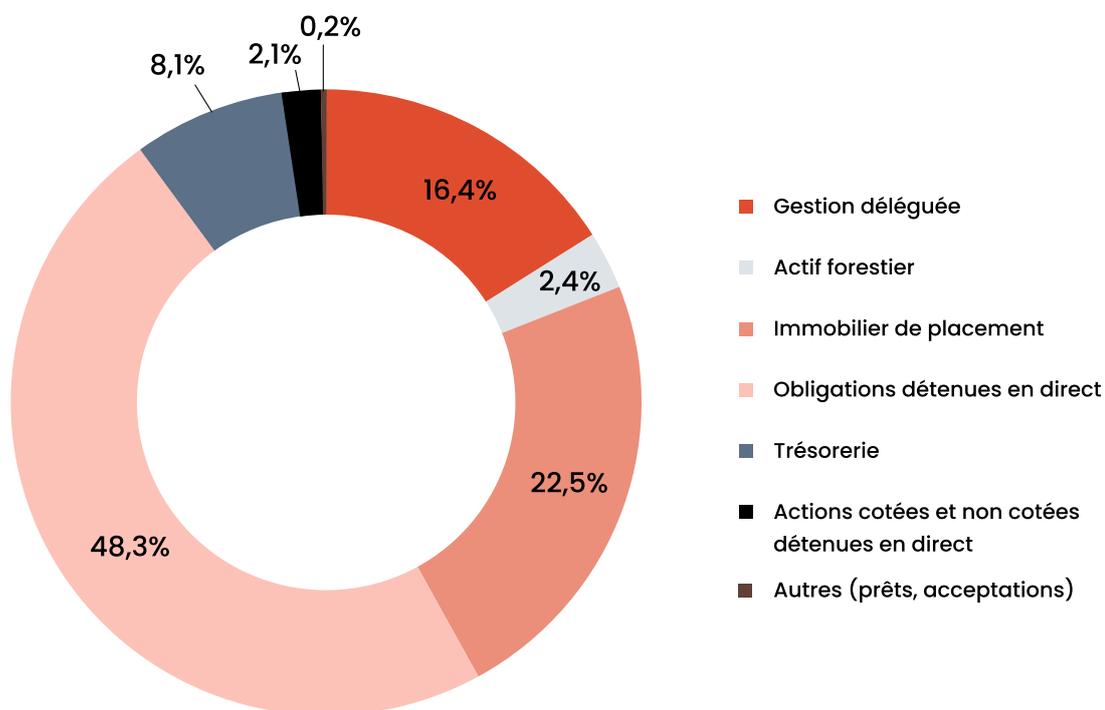
*Source : données chiffrées issues du baromètre clients 2024 réalisé sur un panel de 500 clients par notre partenaire MOAI.



1 | 1 > 2 Structure des actifs du groupe au 31 décembre 2024

À fin 2024, les actifs financiers du groupe éligibles au rapport ESG-climat (exclusion des immeubles d'exploitation, des soldes des comptes bancaires...) s'élevaient à près de **882 millions d'euros** en valeur de marché.

La structure par classe d'actifs à fin 2024 est présentée ci-dessous :



Source : Etat QRT annuel S06.02 « List of assets » groupe au 31 décembre 2024 (sont exclus des actifs les immeubles d'exploitation, les parts de filiales, les soldes de comptes courants et les comptes à terme liés au REPO)



1 | 2 › Moments forts 2024

En tant qu'assureur et investisseur responsable, le groupe Thémis poursuit une politique de durabilité ambitieuse, pleinement intégrée à sa stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

En 2024, une étape structurante a été franchie avec l'intégration d'une stratégie de décarbonation couvrant les portefeuilles de valeurs mobilières et immobilières.

Les objectifs de décarbonation, établis sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2022 (en intégrant les cessions immobilières effectuées en 2023 et 2024) et fixés à l'horizon 2030, sont les suivants :

- **Portefeuille de valeurs mobilières** : diminution de l'intensité carbone (en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros investi) des émissions de scopes 1 et 2 des entreprises, conformément à une trajectoire de réchauffement limitée à 1,5 °C ;
- **Portefeuille immobilier** : réduction de l'intensité carbone (en kg de CO₂ par m² et par an) des actifs, en cohérence avec un objectif de limitation du réchauffement à 2 °C.

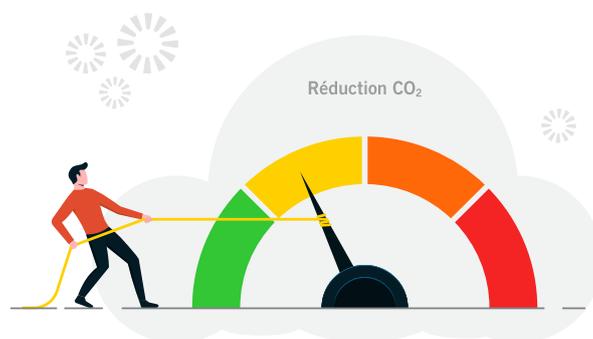
Dans le cadre de sa politique d'exclusion, le groupe Thémis a également retiré de ses investissements les émetteurs du secteur du tabac.

Au cours de l'année 2024, le groupe a poursuivi le déploiement de son plan d'amélioration continue, en intégrant une attention renforcée aux enjeux liés à la biodiversité. Par ailleurs, une démarche est engagée en vue de structurer un dispositif de veille et de gestion des controverses ESG, dans une logique d'anticipation des risques émergents.

Sur le plan immobilier, le groupe Thémis a intensifié ses efforts pour améliorer la performance énergétique de ses bâtiments tertiaires. Conformément aux exigences renforcées du décret tertiaire, une attention particulière a été portée à la collecte des données de consommation énergétique pour l'année 2024. Cette étape est essentielle pour mesurer les progrès réalisés et ajuster la trajectoire vers l'objectif de réduction de 40 % de la consommation d'ici 2030.

Un plan d'actions individualisé a été déployé pour chaque actif immobilier, avec un premier bilan intermédiaire prévu fin 2025. Un état des lieux global des travaux engagés et de leur impact sera réalisé en 2027, afin de s'assurer de la conformité avec la trajectoire cible. Dans ce cadre, le groupe a procédé à l'arbitrage de certains actifs présentant une forte exposition aux risques climatiques ou pour lesquels les objectifs du décret tertiaire apparaissaient difficilement atteignables, conduisant à la cession de deux immeubles situés à Orléans.

Enfin, le bilan carbone des forêts détenues par le groupe a été actualisé en 2024, mettant en lumière les défis liés à la baisse de leur capacité de séquestration du carbone. En réponse, le groupe Thémis a renforcé sa stratégie de gestion forestière durable, afin de préserver le rôle de ces actifs en tant que puits de carbone et de contribuer à la transition énergétique. Le groupe envisage par ailleurs l'acquisition d'un nouveau domaine de 105 hectares, comprenant un étang, des prairies et des bois.



1 | 3 › Résumé exécutif

GRANDS ENGAGEMENTS DU GROUPE

horizon **2030**

-40%

Engagement à **sortir du charbon thermique** dans les pays de l'OCDE (et horizon 2040 pour le reste du monde) et des **hydrocarbures non conventionnels**.

Les orientations principales et durables des actifs forestiers sont la valorisation de la **biodiversité**, la favorisation **des filières courtes** pour le bois d'œuvre et de chauffage ainsi que **la préservation du milieu naturel**.

Cette diminution est l'un des objectifs de l'immobilier durable d'ici 2030 de la consommation énergétique par m² des immeubles entrant dans le champ d'application du décret tertiaire après avoir déterminé l'année de référence pour chacun de ces immeubles (minimum 2010).

horizon **2030**

sur la base des données fin 2022

Valeurs mobilières (objectif 1,5°C)

Objectif de **-37%** de l'indicateur en tCO₂e/m€ investi pour les émissions du scope 1 et 2 des entreprises.

Valeurs immobilières (objectif 2°C)

Objectif de **-27%** de l'indicateur en kgCO₂e/m²/an du parc audité.

FUTURS ENGAGEMENTS DU GROUPE

Définir une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la **biodiversité**.



PROFIL DU PATRIMOINE AUDITÉ

Actifs immobiliers et forestiers



7 immeubles

13 061 m²
194,7 M€



1 forêt

1 862 ha
21,6 M€

78% bureau
et commerce

22% habitation

100%

Taux d'occupation physique :
surface cumulée des locaux
occupés / surface cumulée des
locaux détenus

Actifs mobiliers



517 M€

dont 82% en obligations en direct

DURABILITÉ

83%

Part des actifs financiers couverte
par le rapport ESG Climat

717

résolutions en assemblée générale
ont été votées par le groupe

25,1 M€

soit +54% entre 2023 et 2024

Encours et progression des obligations sociales,
durables et Sustainable Linked bonds

30%

de ces résolutions en assemblée générale
ont fait l'objet d'un vote d'opposition
de la part du groupe

CLIMAT

116,8 M€

soit +58% entre 2023 et 2024

Encours et progression des investissements verts
(obligations vertes, actif forestier, fonds infrastructures durables, EODEV)

38,7%

Part de nos investissements sur des
activités économiques éligibles à la
Taxonomie Européenne

70%

Part de nos investissements ayant
fait l'objet d'une analyse des risques
climatiques physiques

DÉCARBONATION

Valeurs mobilières

-46%

(entre 2022 et 2024)

tCO₂/m€ investi sur scope 1 et 2
sur le portefeuille actions cotées et
obligations d'entreprises

Valeurs immobilières

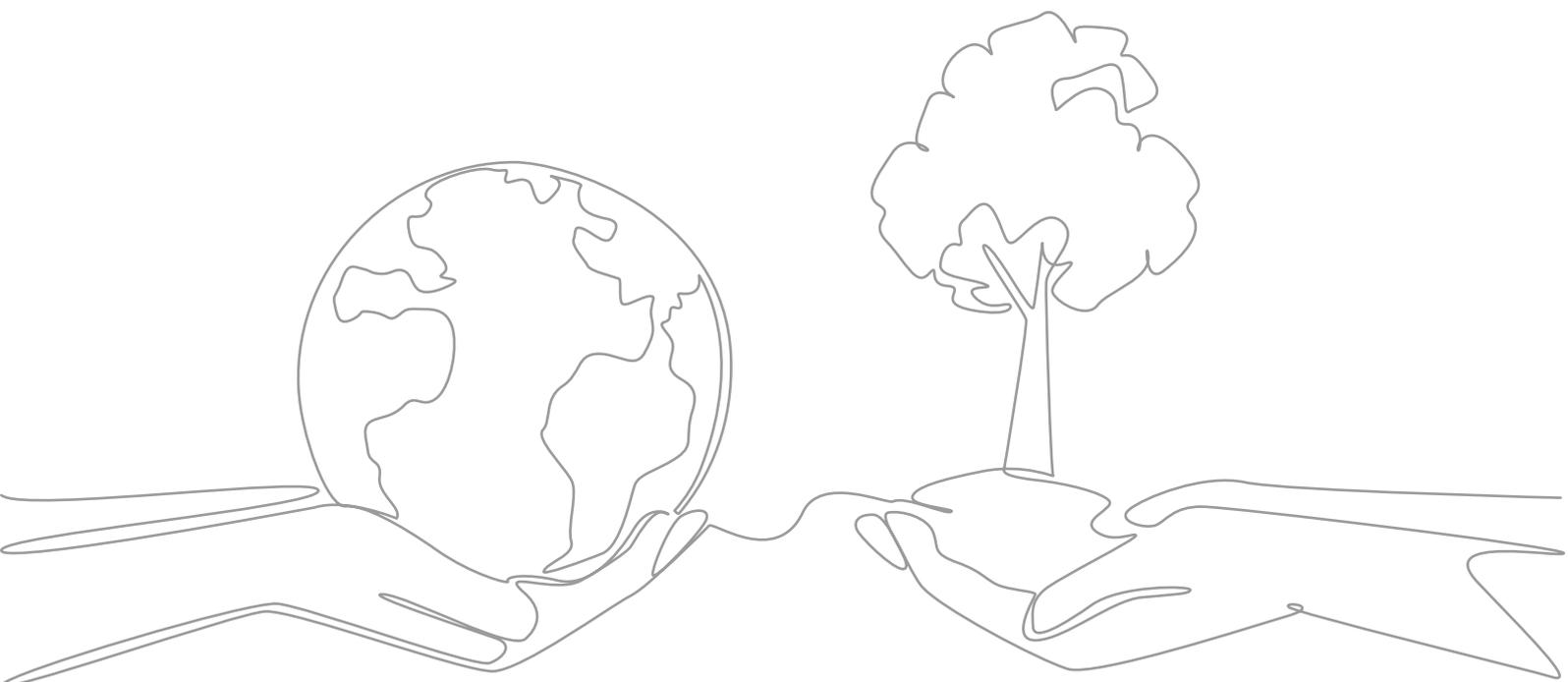
-45%

(entre 2022 et 2024)

kgCO₂/m²/an
sur le portefeuille immobilier en direct



**Atteinte des objectifs
de décarbonation des portefeuilles
à fin 2024**



Partie 2

Démarche générale du groupe Thélem sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Avec près de 882 millions d'euros investis dans diverses classes d'actifs, le groupe Thélem a mis en place depuis 2017 une stratégie d'investisseur responsable. Cette stratégie intègre une démarche ISR (Investissement Socialement Responsable) pour tous les placements gérés en direct.

En 2022, le groupe Thélem a consolidé son engagement en faveur de la durabilité par l'élaboration d'une politique de durabilité, régulièrement révisée, la dernière mise à jour datant de 2024. Parallèlement, le groupe a formalisé une stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Cette initiative témoigne de la volonté du groupe de contribuer activement aux objectifs de l'Accord de Paris.

La politique de durabilité ainsi que les rapports ESG-Climat sont consultables sur le site internet du groupe Thélem.



Le présent rapport couvre **83%** du total des actifs détenus par le groupe soit 734 millions d'euros, et se répartissent de la manière suivante :

Périmètre des actifs dans le rapport ESG Climat 2024

Classe d'actifs	% des actifs couverts
Actifs mobiliers	78%
Actifs immobiliers	98%
Actif forestier	100%
Total	83%

Les exclusions du suivi ESG sont les suivantes :

- **Actifs immobiliers** : le réseau d'agences n'est pas soumis à un suivi ESG ;
- **Valeurs mobilières** : les éléments suivants ne sont pas inclus dans l'analyse ESG :
 - La gestion déléguée, à l'exception des fonds d'infrastructures labellisés Greenfin,
 - Les actions non cotées, à l'exception des actions détenues dans la société EODev.

Les caractéristiques de notre stratégie d'investisseur responsable :

- **Politique de durabilité** : nous avons défini une politique de durabilité ambitieuse et volontaire, qui guide et engage notre stratégie d'investissement responsable,
- **Gestion à long terme** : nous gérons les actifs dans une perspective de long terme, au bénéfice de nos sociétaires,
- **Critères ESG** : la gestion des actifs financiers est principalement réalisée en direct, permettant ainsi l'application de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance spécifiques à notre groupe,
- **Suivi ESG** : nous mettons progressivement en place un suivi ESG des parties prenantes, en particulier des sociétés de gestion.

2 | 1 › Stratégie d'investissement responsable en gestion directe

L'intégration de l'ESG (Environnement, Sociétal et Gouvernance) dans la gestion des placements permet de mieux évaluer les risques extra-financiers pouvant affecter la performance des actifs en portefeuille. Elle enrichit ainsi l'analyse financière classique.

Les entreprises et organismes publics qui intègrent les enjeux du développement durable dans leur stratégie et leurs activités créent des opportunités de croissance. Cela contribue à leur développement économique et renforce leurs dispositifs de maîtrise des risques.

Depuis 2018, le groupe Thélem a déployé une démarche ISR-ESG, suite à la mise en place de sa charte d'investisseur responsable en 2017 et conformément au décret d'application de l'article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique. Cette démarche s'appuie sur l'expertise technique et la recherche d'un partenaire spécialisé en notation extra-financière.

La mise en œuvre de l'intégration ESG s'articule autour de trois piliers :

- **Audits réguliers** : Nous réalisons des audits réguliers sur les placements financiers (entreprises et États) et sur les immeubles de placement. Ces audits fournissent des données concrètes pour mesurer et piloter notre politique ESG, identifier les émetteurs qui impactent négativement les performances extra-financières, et affiner les critères ESG pour optimiser notre stratégie ;
- **Réunions de suivi** : Nous organisons des réunions de suivi de la démarche ISR avec les équipes concernées (investissements et trésorerie, gestion immobilière, ingénierie financière, gestion des risques) en lien direct avec la direction générale ;
- **Critères d'exclusion et de sélection ESG** : Nous examinons les critères d'exclusion et de sélection ESG ainsi que les indicateurs de pilotage pour orienter les investissements vers la transition énergétique et la soutenabilité écologique et financière à long terme. Ces critères sont intégrés depuis la stratégie de placement 2018.

Depuis 2018, plusieurs dispositifs ont été mis en place, notamment une politique de vote sur nos détenions en direct en actions cotées, prenant en compte les enjeux sociétaux, de gouvernance et climatiques.

Les analyses sur les valeurs mobilières et immobilières ont été intensifiées en intégrant les exigences de l'article 29 de la Loi Énergie Climat, dont le décret d'application a été publié en 2021. Cette loi vise à favoriser la transparence des institutions financières sur la prise en compte des critères ESG dans leur activité. La définition et la mise en œuvre d'une politique de durabilité dès 2022 ont également contribué au développement de ces analyses.

En 2023, une nouvelle phase de formation a été lancée pour définir une stratégie d'alignement des activités d'investissement avec les objectifs de l'Accord de Paris et la préservation de la biodiversité. Des travaux ont également été initiés pour identifier les trajectoires de décarbonation à atteindre pour les portefeuilles de valeurs mobilières et immobilières afin de respecter les objectifs de l'Accord de Paris.

Fin 2024, des objectifs de réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissements du groupe Thélem sur les valeurs mobilières et immobilières à horizon 2030 ont été validés. Ces objectifs sont détaillés dans le présent rapport ESG-Climat.



2 | 1 > 1 Stratégie pour les valeurs mobilières

Dans la gestion de ses actifs financiers, le groupe Thélem privilégie l'analyse et la sélection directe des émetteurs pour la poche stratégique des placements.

Les actifs mobiliers gérés en direct par le groupe Thélem s'établissent à 517 millions d'euros à fin 2024, soit **58,7%** du total des actifs financiers du groupe. Ces actifs sont composés d'obligations d'Etats et d'entités supranationales, d'actions et obligations d'entreprise ainsi que des supports monétaires émis par des établissements bancaires.

La gestion en direct offre une maîtrise renforcée de l'allocation, en s'appuyant sur des critères financiers essentiels tels que la rentabilité, la solidité bilancielle, la compétitivité sectorielle et la liquidité des titres.

L'intégration des critères extra-financiers dans le processus de sélection complète l'analyse financière classique. Elle permet d'identifier et de sélectionner les émetteurs les mieux notés dans les six domaines d'évaluation retenus :

- environnement,
- ressources humaines,
- gouvernance d'entreprise,
- comportement dans les affaires,
- droits de l'Homme,
- engagement communautaire.

En raison de ses activités d'assurances, le groupe Thélem est exposé aux évolutions de l'environnement et aux impacts potentiellement négatifs du changement climatique. Pour cette raison, le groupe oriente sa stratégie d'investissements vers des actifs et des profils de placements favorables à la transition énergétique.

Tout en maintenant une grande diversification sectorielle et géographique, le groupe considère que cette approche stratégique peut rendre ses portefeuilles d'actifs plus résilients sur le long terme et mieux valoriser les impacts financiers de la transition énergétique.

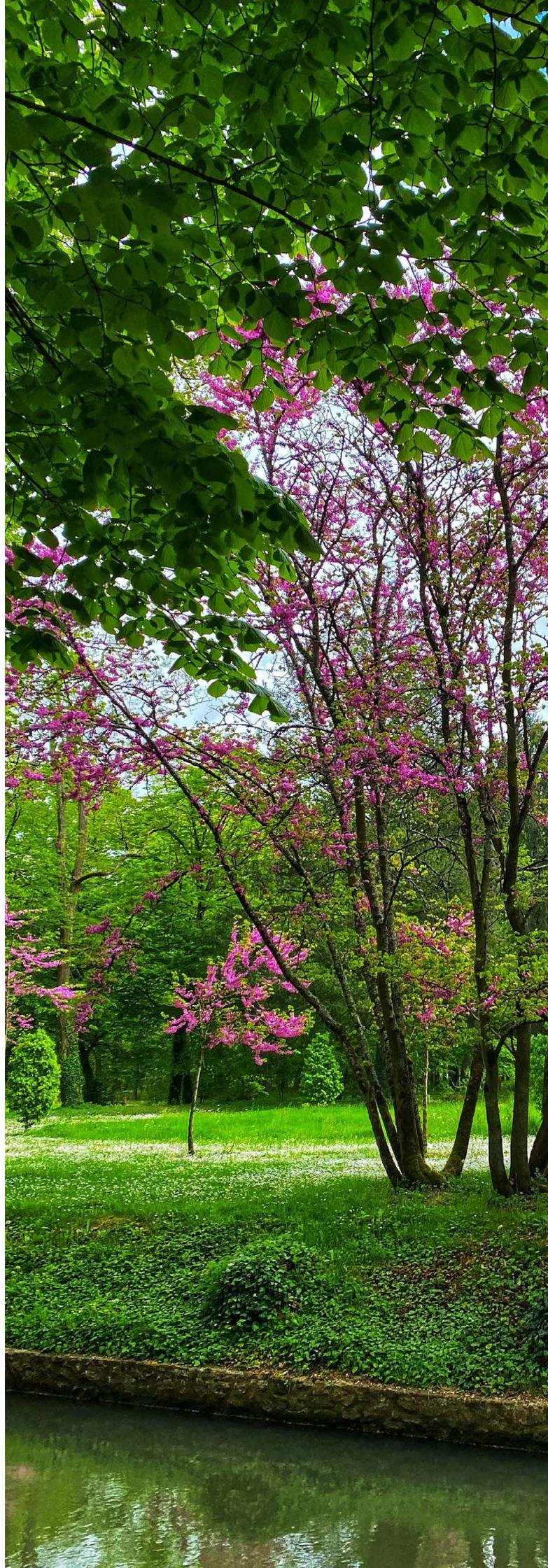
L'orientation des placements vers la transition énergétique complète la stratégie environnementale du groupe Thélem, illustrée par des initiatives comme le partenariat avec « Energy Observer » et la rénovation du siège social de Chécy.

Après dix ans de travaux, le siège social a été agrandi et rénové avec des matériaux et techniques de construction BBC, conformes aux meilleures pratiques du marché. En 2024, un défi majeur a été relevé avec l'installation de plus de 1.000 panneaux photovoltaïques sur 2.000 m² d'ombrières de parking et de toit terrasse.

Cette initiative vise un double objectif :

- **Économies financières** : Réaliser des économies grâce à l'autoconsommation ;
- **Réduction de l'empreinte carbone** : Contribuer à réduire l'empreinte carbone des bâtiments.

Enfin, le nouveau mécénat du Domaine national de Chambord conclu en 2024 marque également la volonté du groupe Thélem de s'investir dans une démarche autour de la préservation de la biodiversité.





■ Le Partenariat avec Energy Observer

Depuis le début de l'aventure en 2017, Thélem assurances a été partenaire principal d'Energy Observer, projet imaginé et mené par Victorien Erussard alliant innovation, performance, responsabilité sociétale et environnementale.

Premier navire expérimental multi énergies, le catamaran Energy Observer est propulsé exclusivement à l'hydrogène et aux énergies renouvelables. Le bateau laboratoire et son équipage ont fait le tour du monde pour tester ces nouvelles technologies et sensibiliser les populations et les pouvoirs publics sur la transition énergétique et écologique.

Energy Observer est rentré à son port d'attache à Saint-Malo le 14 juin 2024, acclamé par une foule enthousiaste. Il a ensuite navigué vers la capitale pour s'établir sur les quais de Seine.

À terre, l'exposition itinérante, immersive et interactive, habituellement installée lors de ses escales a complété le dispositif. Après avoir été aux premières loges des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'exposition et le navire ont accueilli un large public. Cette dernière étape du long voyage a été l'occasion de mettre en lumière le projet et de partager des moments uniques avec plusieurs chanceux de la communauté Thélem assurances, collaborateurs, agents, courtiers, partenaires, ainsi que des clients.

Le partenariat s'est achevé fin 2024, après sept belles années, riches et enthousiasmantes.

Thélem assurances est fière d'avoir soutenu Energy Observer !



Paris - Jeux Olympiques 2024



Découvrez ou redécouvrez
l'Odyssée d'Energy Observer

www.energy-observer.org



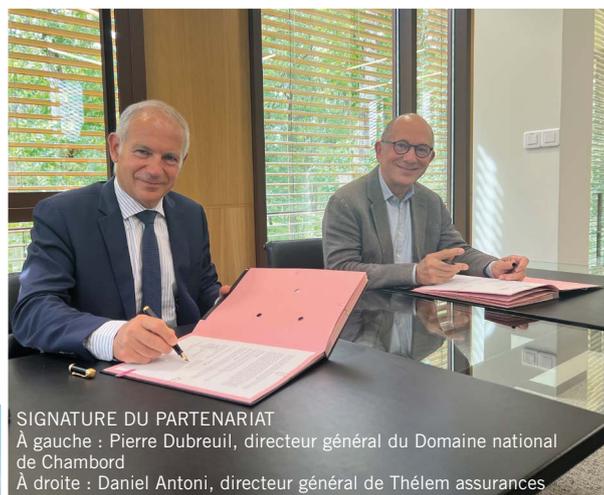


■ **Thélem assurances, nouveau mécène du Domaine national de Chambord**

En devenant mécène du Domaine national de Chambord, Thélem assurances ouvre, en 2024, un nouveau chapitre de son engagement environnemental. Ce partenariat d'une durée de cinq ans s'inscrit dans une démarche de soutien aux actions de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

Ce projet allie nature et culture, trouvant sa source dans un patrimoine naturel exceptionnel de 5.440 hectares de bois, d'étangs et de landes. Ensemble, Thélem assurances et le Domaine national de Chambord aspirent à promouvoir des initiatives écologiques novatrices avec pour objectif de faire face aux défis climatiques actuels et futurs.

Le partenariat vise également à créer une synergie entre les équipes, encourageant l'échange de bonnes pratiques et renforçant les compétences en gestion forestière et responsabilité environnementale.



SIGNATURE DU PARTENARIAT
À gauche : Pierre Dubreuil, directeur général du Domaine national de Chambord
À droite : Daniel Antoni, directeur général de Thélem assurances





■ L'investissement dans la société EODev (Energy Observer Developments)

EODev (Energy Observer Developments) est née de l'expérience acquise à bord d'Energy Observer, premier navire autonome en énergie propre fonctionnant à l'hydrogène. Fondée en 2019, EODev vise à accélérer la transition énergétique en développant des solutions industrielles durables, fiables, performantes et accessibles.

Thélem assurances a soutenu EODev dès ses débuts, participant à la première levée de fonds de la start-up. Depuis, Thélem accompagne EODev dans son développement et ses besoins en capital, affirmant ainsi son engagement en faveur de l'innovation pour la transition énergétique.

Les réalisations sur l'année 2024 sont les suivantes :

- **Projets aux Pays-Bas** : Installation de trois groupes électrohydrogène GEH₂® de 110 kVA par Genpower, fournissant jusqu'à 265 kVA d'électricité sans émissions directes pour un chantier de construction ;
- **Lancement du BESTIE® 120** : Système de stockage et de distribution d'électricité silencieux, sans émissions de CO₂ ni particules fines, adapté à divers usages tels que la recharge de véhicules électriques et l'alimentation autonome pour des événements ;
- **Navire ALBA** : Inauguration du premier bateau de formation électrohydrogène certifié par Bureau Veritas en Europe, en partenariat avec le Lycée Maritime de Bastia et des experts de la marine et de l'énergie.

EODev a été sélectionnée au sein de l'indice Impact 120, distinguant les start-ups à fort impact environnemental et sociétal, lors de l'événement ChangeNOW 2024.





■ L'investissement dans les obligations environnementales, sociales et liées à la durabilité

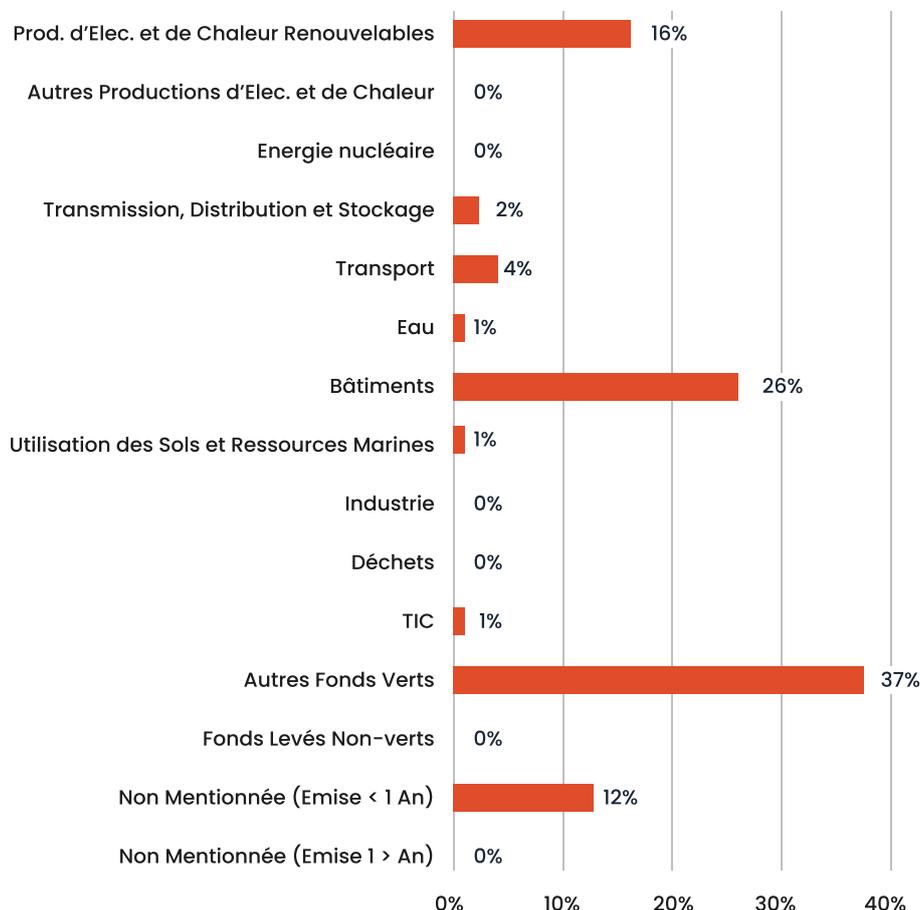
Les instruments obligataires durables se déclinent en trois grandes catégories, chacune répondant à des objectifs spécifiques en matière de durabilité :

- **Obligations vertes** : destinées au financement de projets à fort impact environnemental (énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilité propre, etc.) ;
- **Obligations sociales** : orientées vers des projets à vocation sociale (logement abordable, accès à la santé, éducation, inclusion financière, etc.) ;
- **Obligations liées à la durabilité** :
 - Obligations **durables** : titres financiers intégrant à la fois des objectifs environnementaux et sociaux ;
 - Obligations liées au développement durable (Sustainability-Linked Bonds – **SLB**) : obligations classiques dont les conditions financières, notamment le taux d'intérêt, évoluent en fonction de la réalisation par l'émetteur d'objectifs de durabilité prédéfinis. Ces instruments visent à encourager les entreprises à s'engager activement dans des trajectoires de transition mesurables.

Ces obligations constituent des leviers puissants pour orienter les flux financiers vers des projets à impact positif, tout en renforçant la transparence et la responsabilité des émetteurs. Elles permettent aux investisseurs institutionnels, comme le groupe Thélem, de concilier performance financière et contribution active aux objectifs de développement durable.

À fin 2024, le groupe Thélem détenait 72,1 millions d'euros d'obligations vertes émises par des entreprises, représentant près de 17% de son portefeuille obligataire en gestion directe. Ce chiffre marque une progression significative par rapport à 2023, où ces actifs s'élevaient à 33,7 millions d'euros, soit 9,1% du portefeuille.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des obligations vertes en portefeuille par catégorie de projet, selon la classification de la Climate Bonds Initiative (CBI). Cette analyse porte sur un sous-ensemble du portefeuille, soit environ 44 millions d'euros d'obligations vertes d'entreprises.



Source : Données S&P Global Sustainable 1

L'évaluation de la conformité des obligations vertes aux Green Bond Principles (GBPs) repose sur un score de gouvernance attribué par le fournisseur de données ESG-Climat. Ce score est fondé sur une analyse qualitative couvrant quatre dimensions clés :

- L'utilisation des fonds ;
- Le processus d'évaluation et de sélection des projets ;
- La gestion des fonds ;
- Et le reporting.

À fin 2024, la note moyenne de gouvernance des obligations vertes détenues par le groupe Thélem s'élève à 84/100, en progression par rapport à 2023 (80/100). Ce résultat témoigne d'une gouvernance jugée robuste et d'une allocation des fonds cohérente avec des projets à fort impact environnemental.

En complément de ce portefeuille d'obligations vertes audité, le groupe Thélem détient également 25 millions d'euros d'obligations liées à la durabilité et sociales supplémentaires, incluant des obligations sociales, obligations durables (green & social) et sustainability-linked bonds (SLB), émises notamment par des États et des agences supranationales.

Ces instruments permettent de soutenir des projets à vocation sociale ou environnementale, tout en intégrant des mécanismes incitatifs liés à la performance extra-financière des émetteurs.

• Au 31 décembre 2024, l'encours total d'obligations durables détenu en gestion directe s'élève à 97,2 millions d'euros, représentant **22,8%** du portefeuille obligataire. Ce chiffre marque une progression significative par rapport à fin 2023, où ces instruments représentaient 13,5% des encours, soit 50 millions d'euros.

• L'encours du groupe en obligations durables a connu une progression exponentielle au cours des quatre dernières années, avec une multiplication par six de son exposition sur cette période.

• Cette dynamique témoigne de l'engagement affirmé du groupe Thélem en faveur d'une orientation durable de sa politique d'investissement obligataire, en cohérence avec sa stratégie de transition énergétique et son ambition en matière de finance responsable.





2 | 1 › 2. Stratégie pour les valeurs immobilières

L'investissement durable et responsable est au cœur des valeurs du groupe Thélem. La prise en compte des performances ESG des actifs immobiliers gérés en direct permet d'anticiper et de mieux appréhender les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, assurant ainsi la pérennité de la valeur des actifs.

Le groupe Thélem a mis en place une politique intégrant 17 critères ESG pour la gestion de ses immeubles et de sa forêt. Ces critères ont été sélectionnés pour évaluer et suivre la performance de ses actifs.

Fidèle à la valeur de transparence, le groupe Thélem a choisi 17 critères dont la gestion s'articule de la façon suivante :



Le groupe Thélem poursuit son engagement en faveur de la durabilité et de la transition énergétique à travers une politique environnementale renforcée. Son objectif est d'améliorer la performance énergétique et environnementale de son parc immobilier, tout en intégrant des critères sociaux et sociétaux.

Principaux axes de la politique environnementale :

- **Rénovation immobilière** : le programme d'amélioration reste au cœur des actions du groupe. Après une campagne d'audits énergétiques menée en 2022 et finalisée en 2023, chaque actif immobilier fait l'objet d'une revue annuelle pour optimiser sa performance environnementale ;
- **Décret tertiaire** : les travaux visent également à répondre aux exigences du décret tertiaire, avec un état des lieux prévu en 2027 pour évaluer les progrès réalisés et ce qu'il reste à atteindre. À partir de 2025, les déclarations de consommations énergétiques seront effectuées sur la plateforme Operat par l'équipe de gestion immobilière du groupe Thélem, et l'analyse de l'évolution de ces consommations sera effectuée en interne après montée en compétences de l'équipe de gestion immobilière ;

- **Sensibilisation ESG** : le groupe Thélem continue de sensibiliser ses locataires à des pratiques responsables, notamment via la diffusion d'un guide d'écogestes. Cette approche inclut des actions concrètes pour réduire la consommation énergétique, améliorer la qualité de l'air et limiter les déchets.

Les actifs immobiliers sont gérés en direct, tandis que la gestion de l'actif forestier est partiellement déléguée à une société de gestion et d'exploitation. À fin 2024, les actifs immobiliers et forestiers gérés par le groupe Thélem s'élevaient à 219,7 millions d'euros, représentant **24,9%** du total des actifs financiers du groupe.



2 | 1 > 3. Stratégie pour le patrimoine forestier

Thélem assurances détient, à fin 2024, environ 1.862 hectares de forêts situés dans l'Indre. Cet actif forestier est certifié par le label PEFC¹, un label environnemental attestant que la forêt est gérée de manière durable selon des critères concernant la protection de ceux qui y vivent et travaillent ainsi que l'exploitation raisonnée et économiquement bénéfique de la forêt.

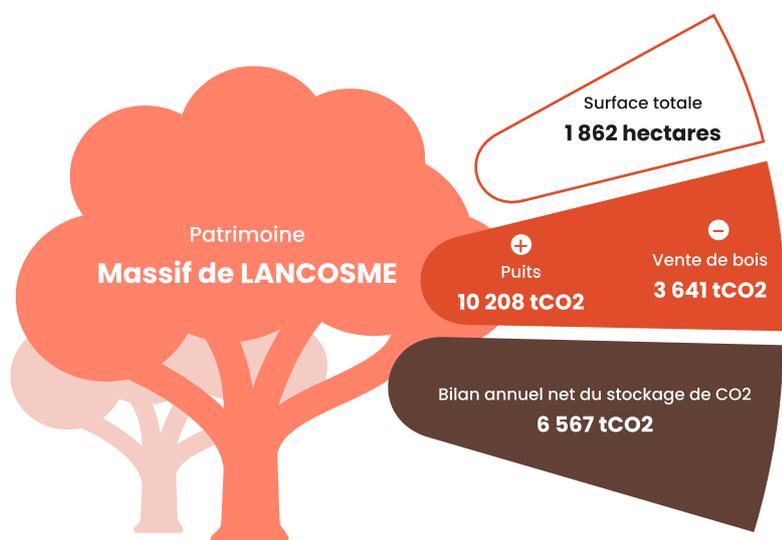
Les orientations principales et durables de Thélem assurances sont :

- **la valorisation de la biodiversité des peuplements et le nombre d'espèces différentes.** Un audit de biodiversité réalisé en 2022 fait apparaître un indice biodiversité² « moyen » de 21.5/50. Cet indice ne se mesure plus sur des placettes mais par cheminements dans les parcelles ce qui couvre plus le territoire (1.383 hectares). Pour les facteurs liés aux peuplements, les micro-habitats, permettant d'accueillir une flore et une faune riches en biodiversité, sont très présents sur le massif et constituent un point fort des relevés. La diversité en essences, la présence de bois mort sur pied ou au sol et la structure de végétation ressortent à des niveaux

corrects. La faible présence de très gros bois vivants et de milieux ouverts forestiers impacte la note générale. Les facteurs de contexte ne sont pas liés à la sylviculture ou aux peuplements forestiers et pourront difficilement évoluer. La quasi-absence de milieux rocheux et de la biodiversité associée pèsent ainsi sur l'indice IBP. En 2027, après cinq années de mise en place de pratiques, l'IBP sera recalculé ;

- **la favorisation des filières courtes** en matière de transport, de transformation et de vente des bois d'œuvre et de chauffage. Depuis 2022, un partenariat avec une scierie locale (Méobecq) a été signé pour les résineux et les feuillus ;
- **la préservation du milieu naturel** permettant le développement équilibré et la diversité des animaux sauvages ;
- **un pilotage de la forêt sur cinq ans** qui va permettre un stock positif du flux carbone tout en respectant le Plan Simple de Gestion. Pour 2024, ce stock s'établit à la valeur suivante :

Flux de CO2 (en tonnes) au cours de l'année 2024



PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

- Prévoir une amélioration de l'IBP sur les cinq prochaines années avec pour objectif l'atteinte d'un indice de 25/50, un stock carbone positif sur les quatre prochaines années et la création de Zones en Évolution Naturelle (ZEN) : délimitation sur le terrain de surfaces laissées sans coupes ni travaux sur une durée à priori illimitée, sur 2% de la surface totale, soit environ 37 hectares

¹ PEFC - Program for the Endorsement of Forest Certification.

² IBP : est un outil robuste développé par le CNPF- IDF et adapté au gestionnaire forestier. Il permet d'évaluer la capacité d'accueil d'un peuplement forestier pour la biodiversité des êtres vivants mais aussi d'identifier les points d'amélioration possibles.

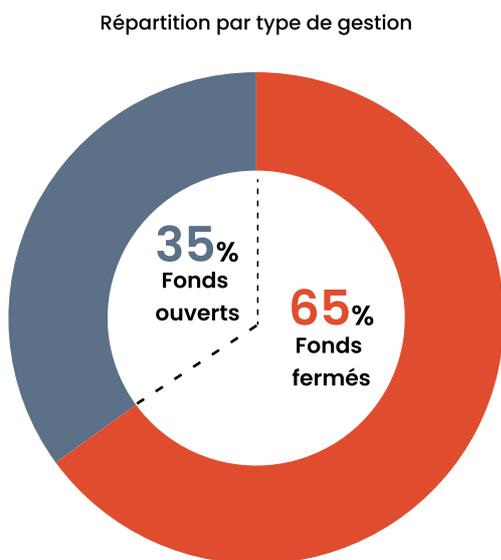
Le résultat des relevés IBP permet d'obtenir un score de biodiversité, entre 0 et 50, pouvant être suivi de manière régulière et piloté. Ce résultat à l'échelle de la parcelle peut ensuite être analysé à l'échelle d'un massif ou d'un portefeuille forestier.

2 | 2 › Stratégie d'investissement responsable sur la gestion déléguée

Dans le cadre de sa stratégie de diversification, le groupe Thémé confie une partie de la gestion de ses actifs à des sociétés de gestion externes. Cette délégation vise à mobiliser des expertises spécifiques sur des classes d'actifs complexes ou spécialisées, telles que le capital-investissement, les obligations convertibles, les fonds de dette privée ou encore les fonds indiciaires à vocation tactique.

Au 31 décembre 2024, cette poche de diversification représentait 144,4 millions d'euros, soit **16,4%** du total des actifs financiers du groupe. Elle est exclusivement composée de fonds d'investissement classiques (hors mandats de gestion, fonds dédiés ou structurés), sélectionnés à l'issue d'un processus rigoureux combinant analyses quantitatives, qualitatives et multicritères.

La gestion déléguée se répartit en :



Dans une logique de transparence et d'alignement avec sa politique de durabilité, le groupe Thémé a adressé à l'ensemble de ses sociétés de gestion partenaires un questionnaire portant sur l'intégration des enjeux ESG, tant au niveau de la société de gestion que des fonds sous-jacents. En 2024, un recensement exhaustif des fonds ouverts et fermés a été réalisé selon la classification du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), en vigueur depuis mars 2021. Ce règlement impose des obligations de transparence accrues sur la prise en compte des critères environnementaux et sociaux dans les produits financiers.

Les résultats de cette analyse font apparaître la répartition suivante :

- 10% des encours sont investis dans des fonds classés article 9 SFDR, promouvant un objectif d'investissement durable ;
- 64% dans des fonds classés article 8 SFDR, intégrant des caractéristiques environnementales ou sociales ;
- 26% dans des fonds non classifiés ou classés article 6, souscrits avant l'entrée en vigueur du règlement ou ne promouvant pas de caractéristiques ESG.

Depuis 2022, le groupe Thémé a pris l'engagement de n'investir que dans des fonds classifiés article 8 ou 9, renforçant ainsi la cohérence de sa stratégie d'investissement responsable. En 2024, huit nouveaux fonds fermés classés article 8 ont été souscrits, témoignant de la volonté du groupe de poursuivre cette dynamique.

Par ailleurs, la gestion administrative et financière des fonds à engagement a été externalisée à un prestataire spécialisé. Ce dernier a produit les premiers rapports de suivi ESG sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2023. Ces fonds, représentant 90,2 millions d'euros d'encours, sont gérés par 27 sociétés de gestion. L'analyse ESG du prestataire couvre 63% de ces sociétés.

Parmi les 17 sociétés de gestion ayant répondu, les principaux enseignements sont les suivants :

- 79% disposent d'une politique d'investissement responsable ;
- 63% ont formalisé une politique ESG publique et des critères d'exclusion ;
- 44% ont adopté une politique climatique, et 41% se sont engagées sur des objectifs en matière de climat ;
- 37% disposent d'une politique de biodiversité, et 30% ont pris des engagements en la matière ;
- 59% publient des rapports ESG.

Ces résultats traduisent une progression notable dans l'intégration des enjeux de durabilité au sein des gestions déléguées, en ligne avec les engagements du groupe Thémé en matière de finance responsable.



Partie 3

Moyens internes déployés par le groupe Thélem

3 | 1 › Politique RSE du groupe Thélem

Durant toute l'année 2024, Thélem assurances a réaffirmé son engagement en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), notamment avec une stratégie RSE reposant sur une vision ambitieuse et structurée autour de trois axes principaux :

- Accompagner les transitions de ses parties prenantes ;
- Créer un environnement de travail épanouissant ;
- S'engager sur ses territoires et respecter l'Accord de Paris dans ses opérations et investissements.

Cette stratégie globale se traduit par des actions concrètes et mesurables qui, au cours de l'année, ont été la preuve que Thélem assurances continue de s'affirmer en tant qu'entreprise responsable et engagée.

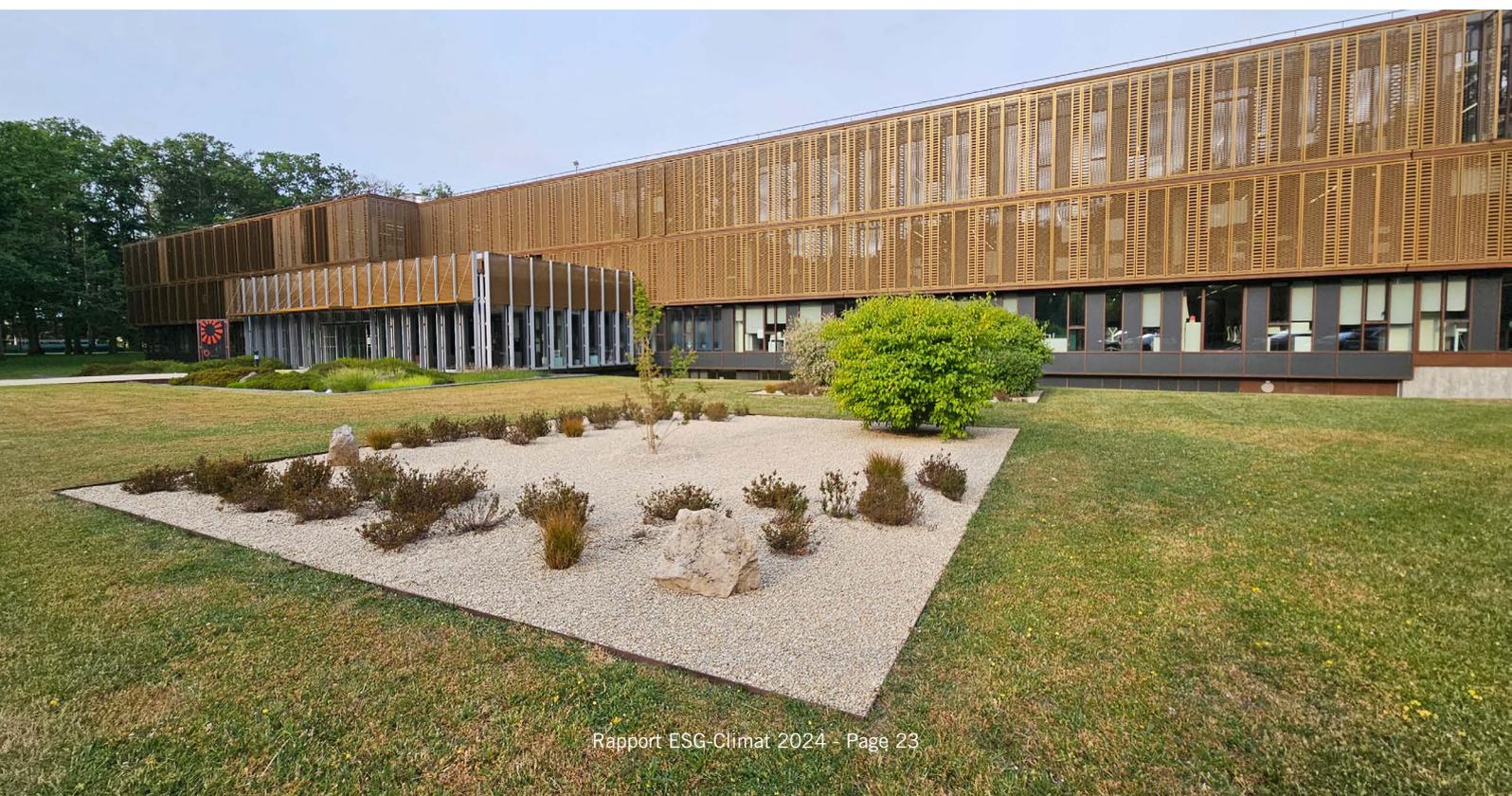
En 2024, Thélem assurances a mis en avant la RSE auprès de ses collaborateurs grâce à une formation dédiée. Des ateliers en présentiel ont été organisés pour expliquer la stratégie RSE et son lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Cette initiative a suscité un vif intérêt et sera complétée en 2025 par des kits d'animation pour les managers, afin de prendre en compte la RSE dans chaque service au quotidien ainsi que des modules e-learning permettant à chacun de contribuer aux engagements RSE de l'entreprise.

L'année 2024 a également été marquée par la réalisation d'un bilan carbone exhaustif, en collaboration avec le Projet Celsius. Cet exercice a permis d'analyser rigoureusement

les impacts de l'entreprise, notamment en approfondissant le scope 3. Thélem assurances a participé à des groupes de travail avec France Assureurs afin d'élaborer des méthodologies communes de calcul des émissions, pour renforcer sa volonté d'établir un bilan carbone approfondi, pertinent et reconnu scientifiquement.

Des actions de sensibilisation autour du handicap, de la diversité et de l'inclusion ont été déployées tout au long de l'année, notamment à travers le plan Handicap 2024. Au printemps, le plan Vélo a aussi permis d'encourager la mobilité douce auprès des collaborateurs, en proposant entre autres trois vélos d'entreprises empruntables par les collaborateurs pour les trajets domicile-travail. Thélem assurances a également poursuivi son engagement auprès de la Fondation Orléans et du Projet triennal de lutte contre la pauvreté des jeunes orléanais EMOJI, ainsi que son adhésion au réseau français du Pacte Mondial de l'ONU. Dès 2025, Thélem assurances devient entreprise ambassadrice du Pacte Mondial pour la région Centre pour un mandat de deux ans.

Ainsi, Thélem assurances continue de renforcer sa stratégie RSE, intégrant des actions concrètes pour atteindre une performance économique responsable et un impact positif sur le territoire.



3 | 2 › Développer l'expertise des collaborateurs autour des enjeux ESG-Climat

Depuis plusieurs années, les équipes de gestion immobilière et financière du groupe Thélem, acteurs opérationnels de la stratégie d'investissement responsable, sont sensibilisées aux critères ESG. Elles intègrent quotidiennement ces critères dans leurs activités et utilisent des fournisseurs de données pour mettre en œuvre la politique de vote sur les actions détenues en direct et suivre les indicateurs ESG-Climat pour les valeurs mobilières.

Le renforcement des connaissances et des compétences des équipes est crucial pour améliorer l'approche d'investissement responsable du groupe. Ainsi, les équipes responsables de l'application de cette politique ont suivi des formations sur le changement climatique, ses enjeux pour les investisseurs, et les outils permettant de les intégrer dans les processus d'investissement.

Pour approfondir sa stratégie d'investissement responsable, le groupe s'est fait accompagner par un cabinet de conseil en stratégie spécialisé dans les thématiques de durabilité. Au cours du deuxième semestre 2023, plusieurs formations ont été animées par ce cabinet :

- L'équipe de gestion financière a participé à une formation sur les indicateurs ESG-Climat disponibles dans les bases de données publiques et ceux fournis par S&P Trucost. Cette formation, adaptée aux besoins de la gestion financière, a permis une meilleure compréhension de ces indicateurs pour leur intégration dans la stratégie d'investissement du groupe ;
- Les membres du comité d'investissements ont été formés à l'interprétation des indicateurs ESG-Climat, afin de comprendre les résultats des indicateurs S&P Trucost couvrant les valeurs mobilières et répondre aux exigences du régulateur sur l'application de l'article 29 LEC ;
- En novembre 2023, l'équipe de gestion financière a suivi une formation sur les enjeux de la biodiversité.

Le groupe Thélem continue de renforcer les compétences de ses collaborateurs sur l'intégration des enjeux de durabilité dans ses activités et poursuivra ses efforts de formation.

3 | 3 › Développer les moyens techniques pour le déploiement de la stratégie ESG

Le groupe Thélem poursuit le renforcement de ses capacités d'analyse extra-financière afin d'évaluer et de suivre la performance ESG de ses actifs. Pour les portefeuilles d'obligations et d'actions cotées, l'équipe de gestion financière applique une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR), fondée sur l'expertise technique d'un partenaire spécialisé en notation extra-financière.

Ce fournisseur de données, sélectionné en 2022 à l'issue d'un appel d'offres, a publié ses premières analyses dans le rapport ESG-Climat 2023, sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2022. Les indicateurs fournis répondent aux exigences de transparence définies par l'article 29 de la Loi Énergie-Climat, renforçant ainsi la conformité réglementaire et la qualité du pilotage ESG.

Dans le prolongement de cette dynamique, l'équipe Investissements & Trésorerie a été renforcée en 2023 par l'intégration de deux équivalents temps plein (ETP). Cette évolution vise à consolider l'intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement du groupe, à améliorer la capacité d'analyse interne et à accompagner la montée en puissance des exigences réglementaires et extra-financières.

Partie 4

Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance du groupe Thélem

4 | 1 › Gouvernance des enjeux ESG au sein du groupe Thélem

La stratégie d'investissement responsable du groupe Thélem, définie dans le cadre de sa politique de durabilité, est validée et supervisée par le Conseil d'administration. Celui-ci approuve également, sur une base annuelle, le rapport ESG-Climat, qui rend compte de la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie et de ses résultats.

La coordination de la stratégie d'investissement responsable est assurée par le directeur financier, spécifiquement formé aux enjeux environnementaux, en particulier climatiques. Il veille à l'intégration systématique des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'ensemble des processus d'investissement et de gestion des actifs.

La démarche d'investissement responsable fait l'objet d'un dialogue régulier avec la direction générale, notamment à travers :

- Le suivi des indicateurs ESG-Climat des portefeuilles mobiliers, présenté en comité d'investissement ;
- La veille sur les évolutions réglementaires et les tendances de marché, également discutée en comité d'investissement.

Une attention particulière est portée au renforcement des compétences de la gouvernance sur les enjeux de durabilité, tant en matière de risques pour le modèle assurantiel que d'opportunités stratégiques.

À ce titre :

- En 2022, les membres du Conseil d'administration ont suivi une formation dédiée aux enjeux climatiques et aux obligations réglementaires, avec un focus sur les engagements du groupe et les axes du rapport ESG-Climat 2021 ;
- En octobre 2023, ils ont participé à la Fresque du Climat et à une présentation du premier bilan carbone de l'entreprise (données 2021), incluant une introduction aux risques climatiques spécifiques au secteur de l'assurance et une mise en perspective des actions engagées par Thélem.

Par ailleurs, en 2023, il a été décidé que le comité stratégique du groupe intégrerait désormais les sujets liés à la durabilité dans son périmètre d'analyse.

Enfin, l'ensemble des documents de gouvernance du groupe a fait l'objet d'une revue approfondie afin d'y intégrer les enjeux de durabilité, renforçant ainsi la cohérence entre la stratégie ESG et les dispositifs de pilotage internes.

4 | 2 › Intégration des enjeux de durabilité dans la politique de rémunération

La politique de rémunération du groupe Thélem ne prévoit pas de dispositif de rémunération variable pour ses collaborateurs salariés.

En conséquence, aucun mécanisme d'incitation financière n'est actuellement lié à l'atteinte d'objectifs en matière de durabilité ou de performance extra-financière.

Partie 5

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre par le groupe Thélem

5 | 1 › Engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion

■ Vote aux assemblées générales

En tant qu'investisseur responsable, le groupe Thélem détient un portefeuille d'actions cotées en direct et a mis en place, dès 2018, une politique de vote fondée sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'engagement actionnarial. Initialement appliquée aux sociétés françaises, cette politique a été étendue, dès 2019, à l'ensemble des actions cotées européennes détenues par les deux entités du groupe.

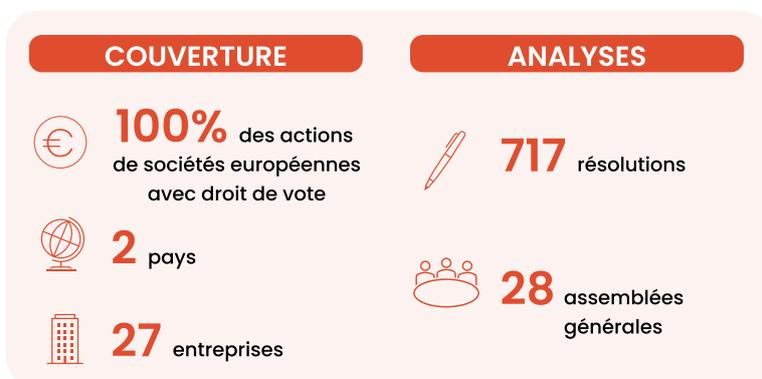
Cette politique repose sur l'expertise de Proxinvest, société de conseil aux investisseurs, dont la méthodologie d'analyse et la politique de vote constituent le socle des décisions prises en assemblée générale. Elle s'articule autour de cinq grands principes fondamentaux :

- Intégrité de la gestion, de la gouvernance et de l'information financière ;
- Séparation des pouvoirs, indépendance et compétence du conseil d'administration ;
- Gestion prudente et durable des fonds propres, dans le respect des droits des actionnaires ;
- Transparence, équité et cohérence des politiques de rémunération, incluant l'association des salariés ;
- Égalité de traitement entre tous les actionnaires

Depuis 2022, un sixième principe a été intégré à cette politique, reflétant l'importance croissante des enjeux climatiques : la lutte contre le réchauffement climatique, avec des exigences renforcées en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris, conformément au principe « Say on Climate ».

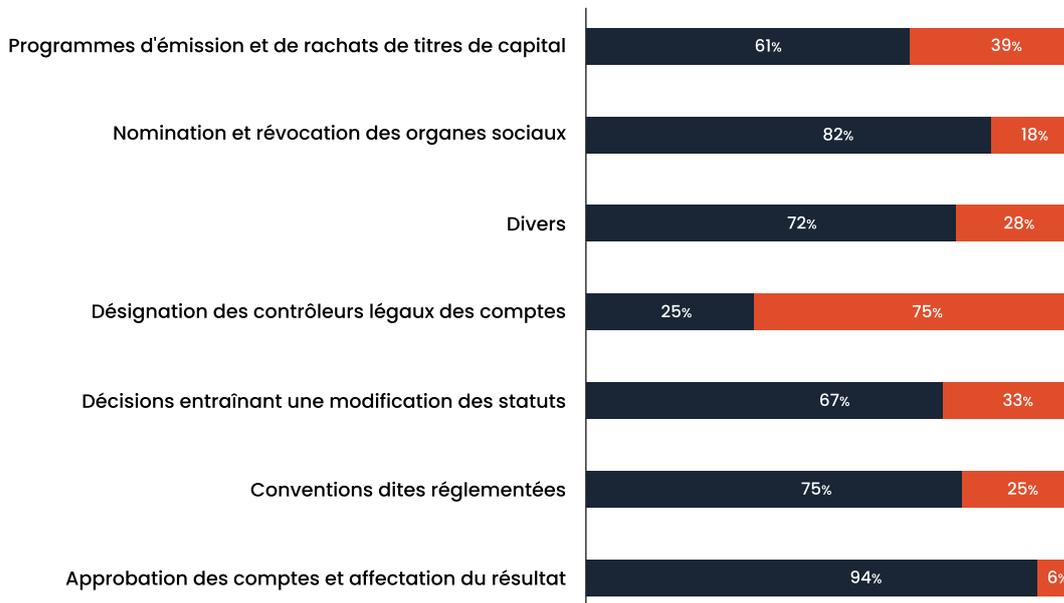
En 2024, le groupe Thélem a exercé ses droits de vote lors de 28 assemblées générales de sociétés européennes dans lesquelles il détient des actions. Au total, 717 résolutions ont été analysées :

- 500 résolutions ont été approuvées, soit 70% ;
- 217 résolutions ont été rejetées, soit 30%.



RÉPARTITION DES VOTES SUIVANT LE TYPE DE RÉOLUTION

■ Oui ■ Non



Le groupe accorde une attention particulière aux résolutions dites « Say on Climate » et a procédé à l'examen approfondi de deux propositions soumises à ce titre.

La première résolution a reçu un vote favorable, en raison de la clarté des objectifs chiffrés présentés ainsi que de la robustesse de la méthodologie employée pour la réduction des émissions opérationnelles de gaz à effet de serre.

En revanche, la seconde résolution a été rejetée. L'absence d'objectifs intermédiaires précis à l'horizon 2025, ainsi que le défaut de trajectoire chiffrée de réduction des émissions absolues d'ici 2030, ont empêché d'apprécier la crédibilité du plan de neutralité carbone à l'horizon 2050 présenté par l'émetteur.

■ **Dialogue avec les sociétés de gestion**

Dans le prolongement de sa stratégie d'investissement responsable, le groupe Thélem mène actuellement une réflexion approfondie visant à structurer une démarche collective de dialogue avec ses parties prenantes, en particulier les sociétés de gestion partenaires. Cette initiative vise à renforcer l'approche d'engagement actionnarial du groupe, en favorisant des échanges réguliers et constructifs sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Sur le plan opérationnel, le groupe Thélem continuera de s'appuyer sur l'expertise de son prestataire de conseil en vote, dont la politique est révisée annuellement pour intégrer les évolutions réglementaires, les meilleures pratiques de gouvernance et les attentes des investisseurs. Des échanges réguliers sont également maintenus afin de garantir l'alignement de la politique de vote du groupe avec ses engagements en matière de durabilité.

Les critères ESG sont d'ores et déjà intégrés dans le processus de sélection des sociétés de gestion, reflétant la volonté du groupe de collaborer avec des partenaires partageant ses valeurs et ses engagements en matière de durabilité.

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des sociétés de gestion impliquées dans la gestion des fonds ouverts et fermés du groupe Thélem avaient adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, témoignant de leur engagement à intégrer les considérations ESG dans leurs processus d'investissement et de gouvernance.

LES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)

Ces principes ont été lancés par les Nations Unies en 2006.

Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large.

Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.



5 | 2 › Politiques de désengagement et d'exclusion

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, le groupe Thélem intègre les risques de durabilité à travers la mise en œuvre de politiques d'exclusion normatives et sectorielles, formalisées dans sa charte ISR adoptée en 2017 et renforcées depuis 2022 par sa politique de durabilité.

■ Exclusions normatives

Conformément à sa charte ISR, le groupe Thélem exclut de ses investissements :

- Les entreprises ne respectant pas les conventions internationales sur l'interdiction des armes controversées, notamment la Convention d'Ottawa³ (mines antipersonnel) et la Convention d'Oslo⁴ (armes à sous-munitions) ;
- Les États n'ayant pas ratifié certains traités fondamentaux, tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme⁵ ou l'Accord de Paris sur le Climat⁶.

Depuis 2022, la politique de durabilité du groupe Thélem, consultable en ligne sur son [site Internet](#), a été élargie pour intégrer des politiques d'exclusion spécifiques à certains secteurs à fort impact environnemental ou social.

En 2024, cette politique a été complétée pour intégrer la stratégie d'alignement du groupe avec les objectifs de l'Accord de Paris.

■ Sortie du charbon thermique

Le groupe Thélem s'est engagé à une sortie complète du charbon thermique :

- D'ici 2030 pour les pays de l'OCDE ;
- D'ici 2040 pour le reste du monde.

Depuis le **1^{er} janvier 2023**, sont exclus des nouveaux investissements les émetteurs :

- Réalisant plus de **5% de leur chiffre d'affaires** dans l'extraction du charbon ou produisant plus de **10 millions** de tonnes de charbon par an ;
- Dont la capacité installée liée au charbon représente plus de **20% du mix électrique** ou excède **5 GW**.

Des exceptions peuvent être envisagées pour les entreprises disposant d'un plan crédible de sortie du charbon, incluant :

- Un calendrier de sortie d'ici 2030 au plus tard, avec jalons intermédiaires ;
- L'absence de nouveaux projets liés au charbon thermique ;
- La conversion des centrales existantes vers des énergies compatibles avec la transition ;
- La fermeture (et non la cession) des actifs concernés.

Ces engagements ont été pleinement respectés en 2024.



³ [Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnelles et sur leur destruction](#)

⁴ [Convention sur les armes à sous-munitions](#)

⁵ [Déclaration Universelle des Droits de l'Homme](#)

⁶ [Accord de Paris](#)

■ Sortie des hydrocarbures non conventionnels

Le groupe Thélem s'est également engagé à une sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production d'hydrocarbures non conventionnels ou controversés, incluant :

- Le pétrole et le gaz de schiste (fracturation hydraulique) ;
- Les forages offshore ultra-profonds et en Arctique ;
- L'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.

• À compter du **1^{er} janvier 2025**, ces activités seront exclues de tout nouvel investissement, y compris pour les entreprises impliquées dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

• Cet engagement a été anticipé et appliqué dès 2024.

■ Sortie du secteur du tabac

Enfin, le groupe Thélem a décidé d'exclure, à compter du **1^{er} janvier 2025**, les émetteurs opérant dans le secteur du tabac, jugé incompatible avec les critères ESG.

• Là encore, cette mesure a été mise en œuvre de manière anticipée dès 2024.





Partie 6

Taxonomie européenne et combustibles fossiles

6 | 1 › Contribuer à la transition (part verte)

LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

QU'EST-CE QUE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ?

La Taxonomie Européenne est un des piliers du Plan pour une Finance Durable de la Commission Européenne. C'est une classification des activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental, en référence à **six objectifs environnementaux** :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et le contrôle de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le premier niveau d'analyse de la taxonomie vise à définir le périmètre des activités qui peuvent être considérées comme durables pour chaque objectif environnemental : on parle d'éligibilité à la taxonomie.

Le second niveau d'analyse a pour objectif de distinguer les activités qui sont effectivement considérées comme durables du point de vue de la taxonomie : on parle d'alignement à la taxonomie.

Pour être alignée, une activité économique éligible doit respecter les critères suivants :

- La contribution substantielle : c'est-à-dire contribuer significativement à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;
- Ne pas causer de préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux (on parle souvent de « DNSH » pour « Do Not Significantly Harm ») ;
- S'exercer dans le respect de garanties sociales minimales ;
- Enfin, la conformité aux critères d'examen technique établis par la Commission Européenne doit être vérifiée.

MESURER LA PART VERTE

La « part verte » correspond à la part des investissements qui est alignée avec les critères de la taxonomie. Elle se mesure en analysant la part des activités des entreprises dans lesquelles un acteur financier investit qui est alignée avec la taxonomie.

■ Part des actifs éligibles à la Taxonomie Européenne

Dans le cadre de l'application progressive du Règlement Taxonomie et des obligations de transparence qui en découlent, le groupe Thélem publie annuellement la part de ses investissements éligibles à la Taxonomie de l'Union Européenne, en distinguant les différentes classes d'actifs concernées.

Pour les investissements en actions et obligations d'entreprises cotées gérés en direct, l'éligibilité est calculée à partir des données fournies par S&P Trucost, selon les critères suivants :

- L'activité économique de l'entreprise est couverte par la Taxonomie pour les objectifs environnementaux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- L'entreprise a son siège dans l'Union Européenne et est soumise à la directive sur le reporting extra-financier (NFRD).

Sur cette base, l'analyse couvre un encours de 299 millions d'euros en valeurs mobilières, avec un taux d'éligibilité de 34,1%, soit 101,9 millions d'euros.

En complément, l'ensemble des investissements immobiliers gérés directement, représentant 22,5% des actifs du groupe (soit 198,2 millions d'euros), ainsi que l'actif forestier (2,4% des actifs, soit 21,6 millions d'euros), sont également considérés comme éligibles à la Taxonomie Européenne.

Ainsi, au 31 décembre 2024, la part totale des actifs éligibles à la Taxonomie Européenne s'élève à **38,7%**, en progression par rapport à 37,1% à fin 2023. Cette évolution reflète l'engagement du groupe Thélem à aligner progressivement ses investissements avec les objectifs environnementaux définis par la réglementation européenne.

■ Part des actifs alignés à la Taxonomie Européenne

La mesure de l'alignement des investissements du groupe Thélem à la Taxonomie Européenne reste aujourd'hui limitée par la disponibilité et la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises. Néanmoins, le groupe poursuit ses efforts pour améliorer la transparence et la qualité de son reporting.

Pour les valeurs mobilières (actions et obligations d'entreprises cotées), l'analyse réalisée par S&P Trucost sur un périmètre de 299 millions d'euros d'encours fait ressortir un taux d'alignement de 2,9%. Ce calcul repose sur les critères d'éligibilité définis par la Taxonomie pour les objectifs environnementaux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et s'applique uniquement aux entreprises européennes soumises à la directive NFRD.

Concernant les valeurs immobilières, la méthode d'évaluation de l'alignement repose sur les seuils d'énergie primaire « Top 15 » publiés en 2024 par l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID). Sur cette base, 73,3% de l'actif immobilier du groupe Thélem est considéré comme aligné à la Taxonomie.

L'actif forestier, bien qu'éligible, n'est pas inclus à ce stade dans le calcul de l'alignement, en raison de l'absence de méthodologie consolidée applicable à ce type d'actif.

Au 31 décembre 2024, la part totale d'actifs alignés à la Taxonomie Européenne s'élève ainsi à **18,5%**, en progression par rapport à 14,1% à fin 2023. Cette évolution reflète les efforts continus du groupe Thélem pour aligner ses investissements avec les objectifs environnementaux définis par la réglementation européenne, malgré les contraintes méthodologiques encore présentes.



6 | 2 › Limiter l'exposition aux énergies fossiles

Dans le cadre de sa stratégie de transparence et de gestion des risques climatiques, le groupe Thélem évalue la part de ses investissements exposés aux énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles. Cette évaluation couvre un large spectre d'activités, incluant notamment :

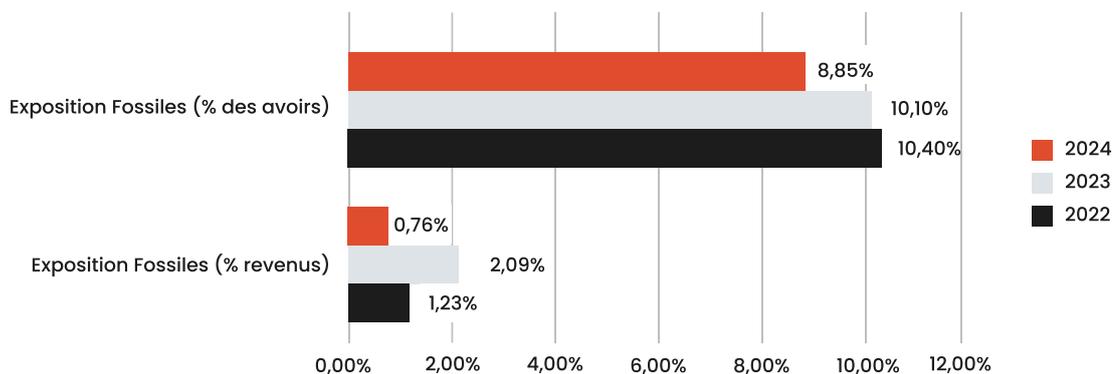
- L'extraction de pétrole, de gaz naturel, de sables bitumineux et de charbon (à ciel ouvert ou souterrain) ;
- Le forage de puits pétroliers et gaziers ;
- Les activités de support aux opérations pétrolières et gazières ;
- La production d'électricité à partir de charbon, de gaz ou de pétrole.

Conformément aux attentes des régulateurs, une entreprise est considérée comme exposée dès lors qu'elle génère le moindre revenu à partir de l'une de ces activités.

Au 31 décembre 2024, 8,9% des avoirs du portefeuille audité du groupe Thélem (soit 393 millions d'euros, incluant obligations, actions cotées et placements monétaires) sont exposés à des entreprises actives dans les secteurs fossiles, contre 10,1% à fin 2023. Rapportée à l'ensemble des actifs financiers gérés (882 millions d'euros), cette exposition s'élève à **3,9%**, en baisse par rapport à 4,6% en 2023.

Afin de mieux caractériser cette exposition, le groupe suit également la part moyenne des revenus générés par les entreprises concernées. Celle-ci s'établit à 0,76% au 31 décembre 2024, contre 2,09% un an plus tôt, traduisant une orientation progressive vers des émetteurs moins dépendants aux énergies fossiles.

Expositions aux énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles - 2024



Dans le cadre de son suivi des risques climatiques, le groupe Thélem a procédé en 2024 à une évaluation spécifique de son exposition aux activités charbonnières, en se basant sur la valeur des encours investis dans des entreprises dont une part des revenus est directement liée à l'extraction de charbon ou à la production d'électricité à partir de charbon.

Au 31 décembre 2024, 5,4% des avoirs du portefeuille audité (soit 393 millions d'euros, incluant obligations, actions cotées et placements monétaires) sont exposés à ces activités. Rapportée à l'ensemble des actifs financiers du groupe (882 millions d'euros), cette exposition représente **2,4%**.

Il convient de souligner que, conformément à sa politique de durabilité, le groupe Thélem a entièrement éliminé en 2024 toute exposition aux entreprises dont au moins 10% des revenus sont issus du charbon. Cette évolution marque une étape importante dans la stratégie de désengagement progressif du groupe vis-à-vis des énergies fossiles les plus carbonées.

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Suivre l'exposition des investissements aux hydrocarbures non conventionnels

Partie 7

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

7 | 1 › S'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris

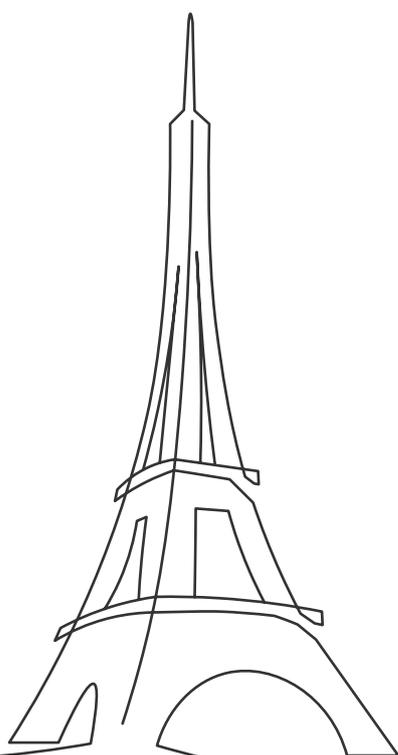
L'ACCORD DE PARIS

L'Accord de Paris est un traité international des Nations Unies juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris, le 12 décembre 2015. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016.

Son objectif est de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. »

L'Accord de Paris met également en avant le rôle spécifique d'intermédiation du secteur financier et souligne la nécessité de rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ».

Au niveau européen, la Commission Européenne a publié, en juillet 2021, des propositions concrètes pour accélérer la lutte contre le changement climatique, atteindre la neutralité climatique en 2050 et tenir l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% au moins en 2030 par rapport à 1990.





La lutte contre le changement climatique constitue un axe structurant de la stratégie d'investissement responsable du groupe Thélem. Dès 2021, le groupe a engagé une dynamique de sensibilisation interne, visant à renforcer les compétences de ses collaborateurs sur les enjeux climatiques et à favoriser leur intégration dans les processus métiers.

En 2022, cette orientation s'est traduite par la formalisation d'un engagement explicite en faveur des objectifs de l'Accord de Paris, inscrit dans la politique de durabilité du groupe. Le choix d'un nouveau fournisseur de données ESG-Climat cette même année a permis de renforcer la capacité d'analyse du groupe, en s'appuyant sur des indicateurs tels que :

- L'empreinte carbone des entreprises et des émetteurs souverains ;
- L'identification des actifs échoués ;
- L'évaluation de la transition énergétique des entreprises ;
- Un indicateur d'alignement aux objectifs de l'Accord de Paris.

Ces données permettent au groupe Thélem de positionner ses portefeuilles d'investissements mobiliers au regard des trajectoires climatiques internationales.

Depuis 2023, les équipes du groupe ont engagé un travail de fond pour structurer une stratégie d'alignement climatique, reposant sur :

- Des sessions de formation dédiées à l'intégration des critères ESG, climat et biodiversité dans les décisions d'investissement ;
- Le développement d'outils de modélisation permettant de projeter, à l'horizon 2030, des trajectoires de décarbonation selon différents scénarios de référence (notamment ceux de l'Agence Internationale de l'Énergie) ;
- La création d'une méthode de notation de la crédibilité climatique des émetteurs corporate, afin d'évaluer la robustesse de leurs engagements de décarbonation.

En 2024, les travaux engagés ont permis d'identifier et de modéliser des leviers de décarbonation du portefeuille d'investissement, dans une perspective d'alignement avec les trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) conformes aux objectifs de l'Accord de Paris. Ces orientations sont désormais intégrées de manière structurante à la politique de durabilité du groupe.

À titre illustratif, le groupe Thélem publie les résultats de l'analyse d'alignement climatique conduite en 2024 par S&P Trucost. Il est à noter que la méthodologie appliquée par S&P Trucost diffère de celle développée en interne. L'évaluation a porté sur un périmètre de 393 millions d'euros d'actifs (obligations, actions cotées et placements monétaires), avec un taux de couverture de 95 %, en nette progression par rapport aux 67 % enregistrés fin 2023.

Par ailleurs, le portefeuille d'actifs immobiliers a fait l'objet d'une modélisation prospective de sa trajectoire de décarbonation à l'horizon 2030, fondée sur le scénario de référence du CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor), compatible avec les engagements de l'Accord de Paris. L'objectif ainsi défini a été intégré à la politique de durabilité du groupe fin 2024. Les résultats de cette démarche sont présentés ci-après.

7 | 2 › La performance carbone des investissements

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement responsable, le groupe Thélem accorde une importance centrale à l'évaluation de la performance carbone de ses portefeuilles. L'approche déployée repose sur des méthodologies différenciées selon les classes d'actifs, permettant une mesure fine de l'empreinte carbone, l'identification de leviers de décarbonation et le suivi des trajectoires engagées, en cohérence avec les objectifs climatiques du groupe.

7 | 2 › 1 Valeurs mobilières

Engagé depuis 2017 dans une démarche de transparence environnementale, le groupe Thélem évalue l'empreinte carbone⁷ de ses placements financiers à partir des données fournies par S&P Trucost. Cette évaluation couvre :

- Les émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) des entreprises détenues en portefeuille ;
- Les émissions associées aux titres souverains, ventilées entre émissions domestiques, importées et exportées.

En 2024, avec l'appui du cabinet I Care by BearingPoint, le groupe a défini une trajectoire de décarbonation alignée sur un scénario de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C. L'objectif porte sur la réduction de l'intensité carbone (scopes 1 et 2) des investissements détenus en direct (obligations d'entreprise, actions cotées, supports monétaires), avec une cible de diminution de 37 % de l'indicateur exprimé en tCO_{2e} par million d'euros investi à l'horizon 2030, par rapport à l'année de référence 2022.

RAPPELS DE COMPTABILITÉ CARBONE

En comptabilité carbone, on distingue généralement les émissions de GES liées à l'activité des entreprises selon trois catégories :

- **Scope 1** : émissions directes de GES à partir de sources détenues ou contrôlées par l'émetteur, comme la consommation de carburant des véhicules de l'entreprise par exemple ;
- **Scope 2** : émissions indirectes de GES causées par la consommation d'électricité, de chaleur, de froid ou encore de vapeur qui sont achetées par l'émetteur ou transférées dans le périmètre de son reporting ;
- **Scope 3** : autres émissions indirectes de GES liées à l'activité de l'entreprise, dont : les achats de biens et services, les déchets générés par l'entreprise, les déplacements domicile-travail, le transport de marchandises, l'utilisation des produits vendus ou encore la fin de vie des produits vendus. On distingue généralement le Scope 3 amont, qui recouvre les émissions liées à l'amont de la chaîne de valeur de l'entreprise (achats, transport de marchandises amont etc.) du Scope 3 aval, qui recouvre les émissions liées à l'aval de la chaîne de valeur de l'entreprise (utilisation des produits vendus, fin de vie des produits vendus etc.).



⁷ L'empreinte carbone couvre les émissions de gaz à effet de serre tels que définies par le protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆).



■ Titres d'entreprises – Résultats 2024

Depuis 2022, le groupe Thémel assure un reporting détaillé de l'empreinte carbone de ses titres d'entreprise sur les scopes 1, 2 et 3.

Pour l'année 2024, cette évaluation couvre 99 % du portefeuille d'actions, d'obligations d'entreprise et de supports monétaires (393 M€) ainsi que 100 % du portefeuille souverain (63 M€).

Les émissions financées par le groupe pour 2024 sont présentées ci-dessous et sont décomposées par scope⁸. Elles sont exprimées en tCO₂ équivalent (tCO₂e)⁹.

en tCO ₂ e	Emissions financées Scope 1	Emissions financées Scope 2	Emissions financées Scope 1 + 2	Emissions financées D+FTI	Emissions financées Scope 3	Emissions financées Total
Portefeuille entreprises Thémel agrégé - 2022	21 939	5 313	27 251	43 257	169 635	196 886
Portefeuille entreprises Thémel agrégé - 2023	18 029	4 072	22 102	35 517	160 737	182 839
Portefeuille entreprises Thémel agrégé - 2024	13 872	3 767	17 639	25 783	184 471	202 110
Evolution 2023/2024 (%)	-23%	-8%	-20%	-27%	15%	11%

Evolution 2022/2024 (%)	-37%	-29%	-35%	-40%	9%	3%
--------------------------------	------	------	------	------	----	----

Les résultats d'émissions financées normalisées en fonction des montants d'investissements du groupe, c'est-à-dire exprimés en tCO₂e par million d'euro investi sont les suivants :

en tCO ₂ e par m€ investi	Emissions financées Scope 1 par m€ investi	Emissions financées Scope 2 par m€ investi	Emissions financées Scope 1 + 2 /par m€ investi	Emissions financées Scope D+FTI par m€ investi	Emissions financées Scope 3 par m€ investi	Emissions financées Total par m€ investi
Portefeuille entreprises Thémel agrégé - 2022	67	16	84	133	521	605
Portefeuille entreprises Thémel agrégé - 2023	49	11	60	97	438	499
Portefeuille entreprises Thémel agrégé - 2024	35	10	45	66	469	514
Evolution 2023/2024 (%)	-28%	-14%	-26%	-32%	7%	3%

Evolution 2022/2024 (%)	-48%	-41%	-46%	-51%	-10%	-15%
--------------------------------	------	------	------	------	------	------

Les résultats de l'analyse de l'empreinte carbone en 2024 révèlent une nouvelle baisse significative des émissions totales pour le groupe Thémel.

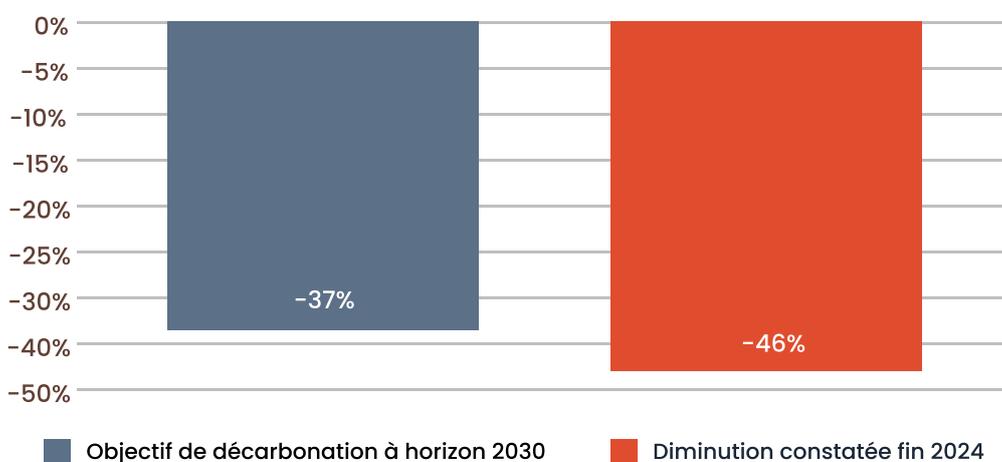
⁸ S'ajoute à la décomposition traditionnelle scope 1 – scope 2 – scope 3, une mesure des émissions directes et indirectes de premier niveau (D+FTI, *Direct plus first tier indirect*), qui couvre les émissions directes (scope 1) et indirectes liées aux fournisseurs directs (scope 2 et une partie du scope 3 amont).

⁹ Le CO₂ équivalent est une unité de mesure qui permet de comparer les émissions de GES en termes d'impact potentiel. Il normalise les émissions des différents GES par rapport à leur pouvoir de réchauffement global par rapport au CO₂, facilitant ainsi la comparaison et la comptabilisation des émissions dans une seule mesure.



L'année 2024 marque une étape majeure dans la trajectoire de décarbonation du portefeuille de valeurs mobilières du groupe Thélem. Les résultats atteints témoignent d'un effort structuré, ambitieux et efficace, avec des performances dépassant nettement les objectifs fixés à horizon 2030 comme le montre le graphique ci-dessous.

Objectif de décarbonation du portefeuille de valeurs mobilières (scope 1 et 2)



Cette évolution favorable s'explique principalement par deux dynamiques :

- **Une évolution des émissions sur les scopes 1 et 2**

- Les émissions financées par million d'euros investi ont baissé de 26 % en un an et de 46 % par rapport à l'année de référence 2022.

- Cette baisse, significative et rapide, positionne le groupe en avance de six ans sur son objectif 2030, démontrant la pertinence de la stratégie climat déployée.

- Elle résulte d'une politique d'arbitrages rigoureuse, orientée vers des émetteurs moins carbonés, et d'un désengagement progressif des secteurs les plus émetteurs. Cette dynamique illustre concrètement la capacité du groupe à intégrer l'enjeu climatique dans ses décisions d'investissement.

- **Une évolution des émissions sur le scope 3**

- Malgré une hausse de 7 % entre 2023 et 2024, les émissions scope 3 ont diminué de 10 % par rapport à 2022.

- Le scope 3, souvent complexe et instable en termes de données, est néanmoins pleinement intégré dans la trajectoire de décarbonation du groupe, renforçant ainsi la robustesse et l'ambition de la démarche.

- Cette approche globale reflète la volonté de Thélem de prendre en compte l'ensemble des émissions indirectes, en particulier dans les secteurs où elles représentent l'essentiel de l'empreinte climatique.





LIMITES LIÉES À LA COMPTABILISATION DES ÉMISSIONS SCOPE 3

Les émissions des scopes 1 et 2 des entreprises sont les plus souvent reportées et ce avec un degré de confiance et de comparabilité élevés. Cependant, ce périmètre ne permet pas de capturer la totalité de l'impact carbone de certaines entreprises, car il se situe majoritairement dans le scope 3 pour certains secteurs (automobile et hydrocarbures notamment). Il est donc important d'élargir le suivi des émissions au-delà des scopes 1 et 2 pour suivre la performance carbone des entreprises. Mais la comptabilisation des émissions de GES sur le scope 3 comporte plusieurs limites.

Tout d'abord, toutes les entreprises ne communiquent pas de données sur leurs émissions de GES scope 3, ce qui implique des travaux de modélisation de ces émissions pour en obtenir une approximation lorsque la donnée n'est pas disponible.

Par ailleurs, même lorsque les entreprises réalisent cet exercice de reporting des émissions sur le scope 3, la fiabilité des données et la comparaison sont rendues compliquées par le manque de normalisation des règles de comptabilité carbone. Le périmètre de l'activité des entreprises, les postes d'émissions pris en compte et les méthodologies de calcul utilisées ne sont pas toujours les mêmes.

Enfin, la comptabilisation des émissions de GES sur le scope 3 induit des doubles comptages entre les entreprises appartenant à la même chaîne de valeur.

Ces raisons conduisent le groupe Thélem à suivre de près la performance carbone de ses investissements sur les scopes 1, 2 et 3, sans oublier ces limites.

■ Titres d'entreprises – Perspectives

Les résultats obtenus en 2024 confirment l'efficacité de la trajectoire engagée et positionnent le groupe Thélem en avance sur ses objectifs de décarbonation à horizon 2030.

Toutefois, malgré ces avancées significatives, le chemin reste encore long pour atteindre les objectifs de neutralité carbone fixés à 2050. La qualité et la stabilité des données extra-financières, notamment sur le scope 3, constituent un facteur de vigilance.

De plus, la trajectoire future dépendra largement de la capacité des entreprises à concrétiser les engagements climatiques qu'elles affichent. Dans ce contexte, Thélem va poursuivre ses efforts en matière de sélection rigoureuse des émetteurs, de suivi renforcé des trajectoires carbone, et d'amélioration continue des outils d'analyse et de pilotage.

■ Titres souverains - Résultats 2024

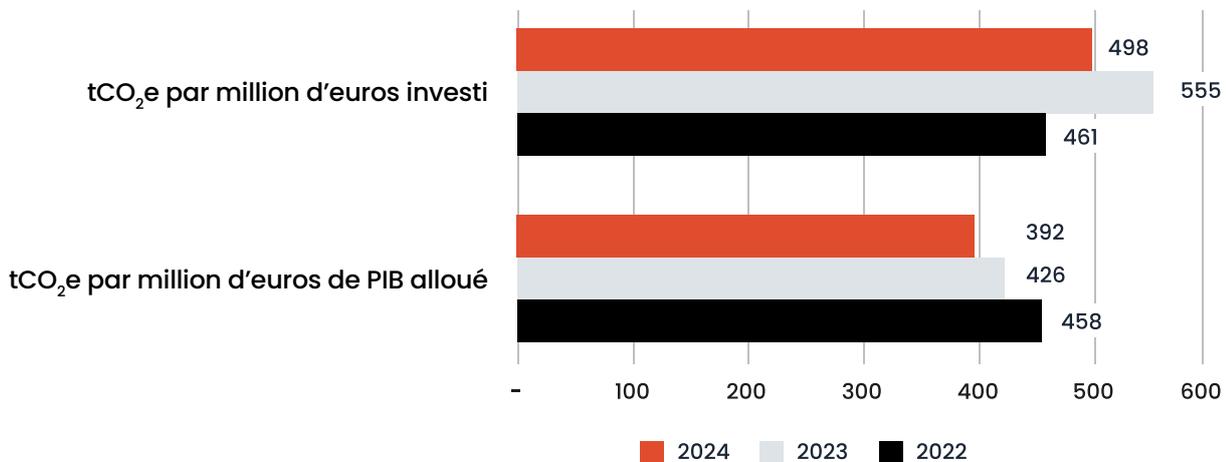
Le groupe Thélem dispose de données d'empreinte carbone pour ses investissements dans les actifs souverains. Ces émissions sont décomposées de la manière suivante :

- **Émissions domestiques** : les émissions générées par les biens et services produits et consommés sur un territoire donné ;
- **Importations directes** : les émissions générées dans le pays d'importation par les biens et services importés par un pays ;
- **Importations indirectes** : les émissions générées plus en amont dans la chaîne de valeur par les biens et services importés par un pays ;

- **Exportations directes** : les émissions générées dans le pays d'exportation par les biens et services produits dans un pays et exportés vers une économie étrangère.

Les résultats du portefeuille du groupe Thélem sont présentés ci-dessous, en termes d'émissions financées (tCO₂e par million d'euros investi) et en termes d'intensité carbone (tCO₂e par million d'euros de PIB alloué au groupe Thélem) :

Intensité carbone – analyse souveraine





7 | 2 > 2 Valeurs immobilières

Dans le cadre de sa stratégie climat, le groupe Thélem accorde une attention particulière à la mesure et à la réduction de l'intensité carbone de son patrimoine immobilier.

En 2024, avec le soutien du cabinet I Care by BearingPoint, Thélem a fixé un objectif de réduction de 27 % de l'intensité carbone de ses immeubles de placement détenus en direct d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2022. Cet objectif intègre les cessions immobilières réalisées en 2023 et 2024.

• Cette ambition s'inscrit dans une trajectoire compatible avec un réchauffement climatique limité à 2°C, conformément aux recommandations du **Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM)**.

• La trajectoire de décarbonation a été modélisée en prenant en compte :

- La typologie des actifs (bureaux, commerces, résidentiel) ;
- Leur implantation géographique sur le territoire français.

• Selon cette modélisation, l'intensité carbone cible à atteindre d'ici 2030 est de **8,6 kgCO₂/m²**, soit une réduction de 27% par rapport au niveau de 2022.

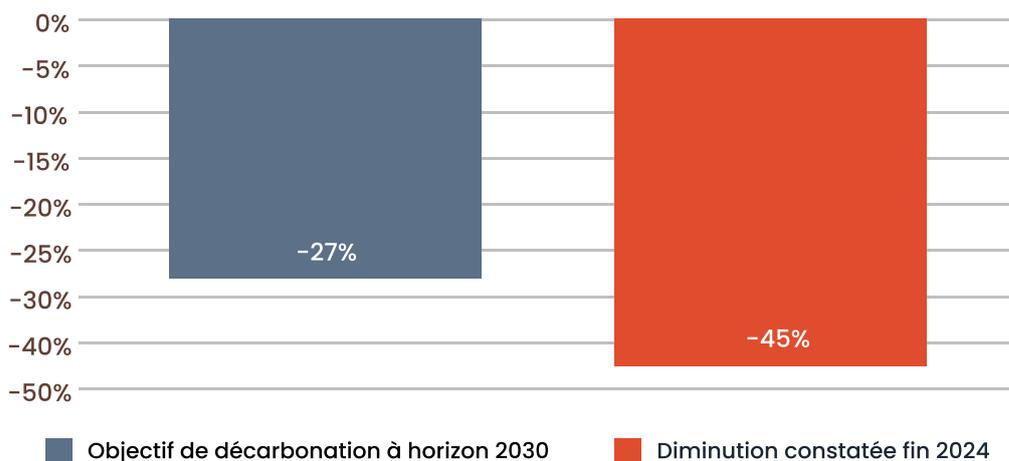
■ Résultats 2024

Grâce à une stratégie active de gestion du portefeuille, incluant :

- Des arbitrages ciblés sur des actifs énergivores (notamment à Orléans) ;
- Et la réception de travaux de rénovation énergétique sur plusieurs immeubles.

• Le groupe Thélem a atteint dès 2024 une intensité carbone moyenne de 6,48 kgCO₂e/m²/an sur ses actifs tertiaires. Ce niveau de performance se situe nettement en dessous de la moyenne européenne, estimée à 11 kgCO₂e/m²/an pour ce type d'actifs.

Objectif de décarbonation du portefeuille de valeurs immobilières



■ Perspectives

Un plan d'action pluriannuel est en place pour poursuivre la réduction de l'empreinte carbone du portefeuille immobilier, en s'appuyant sur l'amélioration continue de la performance énergétique des bâtiments.

7 | 2 > 3 Actif forestier

Le patrimoine forestier du groupe Thélem, détenu de longue date, constitue un actif à forte valeur environnementale.

Grâce à une gestion durable, cet actif agit comme un puits de carbone positif, avec une capacité d'absorption estimée à 6.567 tonnes de CO₂ en 2024.

COMMENT EST CALCULÉ UN PUIXS DE CARBONE ?

Les flux entrants annuels du patrimoine forestier sont obtenus par la somme des accroissements annuels de l'ensemble des unités de peuplement qui constituent les forêts.

Les flux sortants sont directement issus du suivi des ventes de bois réalisées sur les forêts selon le plan simple de gestion.

Les flux sortants et entrants sont convertis en tonne de CO₂, la différence entre ces flux constitue le flux net de carbone sur l'année ou le solde.

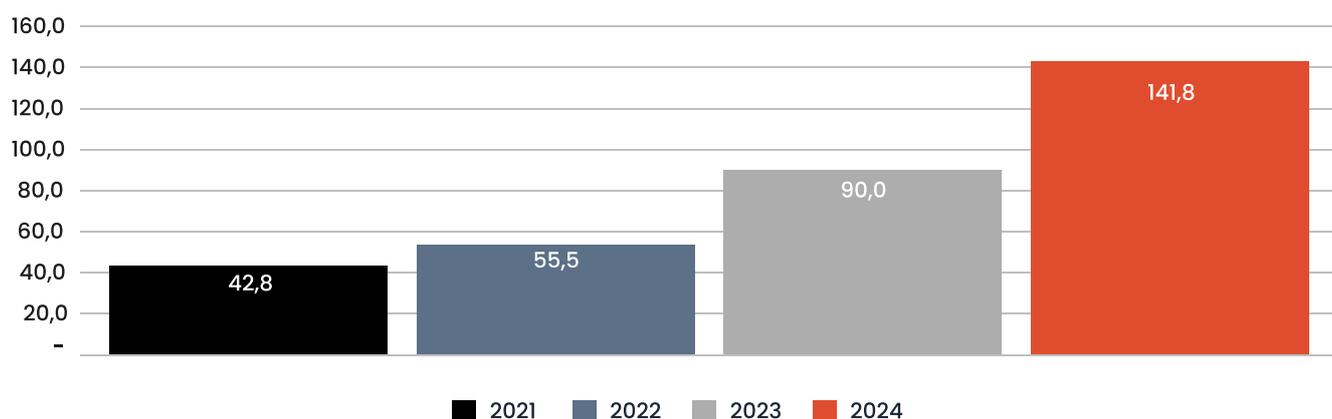




7 | 3 › Développer les investissements durables du groupe

Le groupe Thélem intègre de manière active les enjeux environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement.

Evolution des investissements durables (en M€)



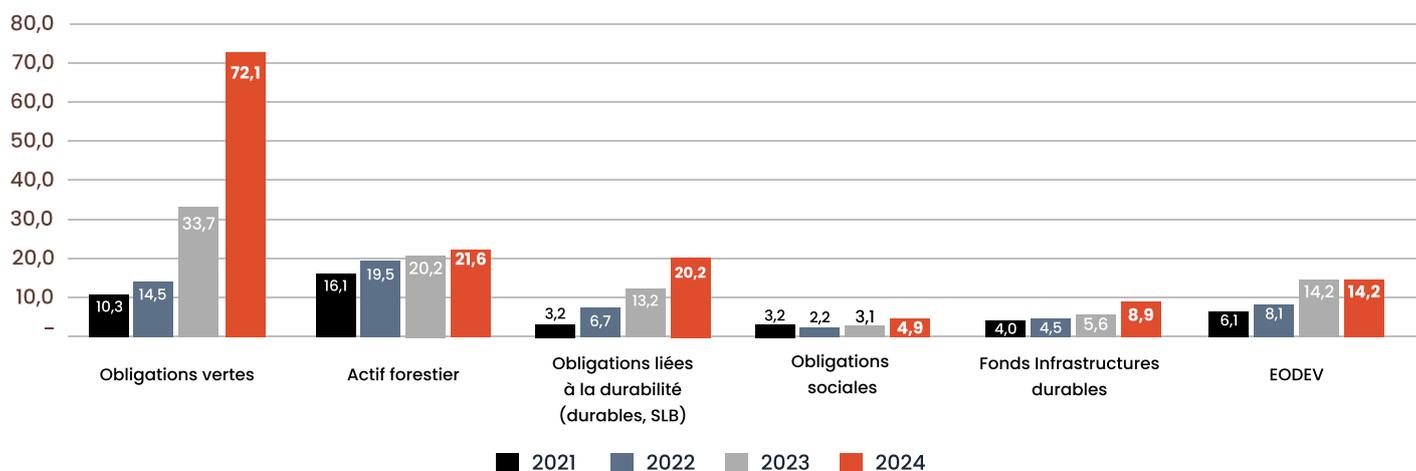
Ces investissements ont connu une progression marquée au cours des quatre dernières années, atteignant près de 142 millions d'euros à fin 2024, soit une hausse de 57,6% par rapport à 2023.

Ils représentent désormais 16,1% du total des actifs du groupe Thélem, illustrant l'intégration croissante des critères

environnementaux et sociaux dans la stratégie d'allocation d'actifs.

L'évolution de la répartition entre 2021 et 2024 des investissements durables est la suivante :

Répartition des investissements durables (en M€)



Depuis plusieurs années, le groupe Thélem renforce son engagement en faveur de la transition énergétique en investissant dans des fonds d'infrastructures.

Parmi les douze fonds actuellement détenus par le groupe, trois sont spécifiquement orientés vers les infrastructures énergétiques et bénéficient du label Greenfin, attestant de leur

contribution à la finance verte. L'encours de ces fonds s'élevait à 5,5 millions d'euros à fin 2024.

Conformément au Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), l'ensemble de ces fonds est classé article 9, attestant de leur objectif d'investissement durable.



Thélem assurances soutient activement l'innovation dans le domaine des énergies propres en accompagnant le développement de la société EODev, comme présenté au point 2.1.1 du présent rapport.

En investissant dans le capital de cette entreprise, le groupe contribue à la commercialisation de solutions technologiques de pointe autour de l'hydrogène, un vecteur clé de la transition énergétique.

Par ailleurs, Thélem poursuit ses engagements en faveur du financement durable à travers des investissements dans des obligations vertes et, plus largement, dans des obligations durables. Ces instruments constituent des leviers essentiels pour soutenir la transition écologique, conformément aux orientations exposées également au point 2.1.1.

QU'EST-CE QUE LE LABEL GREENFIN ?

Créé en 2015, ce label est porté par le Ministère de la Transition Écologique. Il a pour objectif de flécher les investissements vers les acteurs financiers qui contribuent au bien commun en accompagnant le développement d'entités engagées dans la création d'une économie durable.

Le Label Greenfin détermine huit éco-activités, qui permettent la transition énergétique et écologique. En parallèle, le label détermine un périmètre d'activités exclues, parmi lesquelles figurent l'ensemble de la chaîne de valeur des combustibles fossiles et la totalité de la filière nucléaire.

Le respect des pratiques de gestion posées par le label Greenfin est audité chaque année par un tiers externe.





Partie 8

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

LES CONFÉRENCES DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

La Convention sur la diversité biologique (CDB), adoptée en 1992, constitue un pilier fondamental de l'action internationale en faveur de la préservation de la biodiversité. Elle établit un cadre juridique et stratégique visant à enrayer l'érosion de la biodiversité, à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et à assurer un partage équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques.

En 2010, les objectifs d'Aichi ont été définis pour intensifier les efforts des États parties à l'horizon 2020. Toutefois, le bilan dressé lors de la COP15, tenue à Montréal en 2022, a révélé que la majorité de ces objectifs n'ont pas été atteints. Cette conférence a permis l'adoption du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, fixant de nouveaux objectifs pour la décennie 2020-2030, notamment :

- La protection de 30 % des terres et des océans d'ici 2030 ;
- La restauration de 20 % des écosystèmes dégradés ;
- La réduction de moitié des pressions anthropiques sur la biodiversité.

La COP15 a également mis en lumière la nécessité d'une gouvernance inclusive, en renforçant la participation des communautés locales et autochtones, et en promouvant une gestion durable des ressources naturelles. Un volet financier ambitieux accompagne ces engagements, avec :

- La réorientation de 500 milliards de dollars par an en supprimant les subventions nuisibles à la biodiversité ;
- La mobilisation de 200 milliards de dollars par an de toutes sources d'ici 2030 ;
- Un soutien accru aux pays en développement, à hauteur de 30 milliards de dollars par an.

La COP16, organisée à Cali (Colombie) et prolongée à Rome (Italie), a marqué une étape décisive dans la mise en œuvre de ce cadre. Parmi les avancées majeures figurent :

- L'adoption d'accords historiques sur l'accès et le partage des avantages liés aux données génétiques ;
- La reconnaissance des peuples autochtones et des personnes d'ascendance africaine comme acteurs clés de la conservation ;
- La création d'un nouvel organe subsidiaire pour garantir leur participation effective aux processus décisionnels.

Enfin, un plan de financement renforcé a été adopté, visant à mobiliser 200 milliards de dollars par an en faveur des pays en développement, consolidant ainsi les moyens de mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité.



La Convention sur la Diversité Biologique de 1992 définit la biodiversité comme *“la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes”*.

Aujourd'hui, la biodiversité est confrontée à de multiples pressions : changement climatique, surexploitation des ressources naturelles, dégradation des habitats, pollution et propagation d'espèces exotiques envahissantes. Ces facteurs ont entraîné un déclin préoccupant de la biodiversité, représentant un risque systémique pour l'économie mondiale et les investisseurs.

Conscient de ces enjeux, le groupe Thélem a renforcé ses compétences internes sur les thématiques liées à la biodiversité. Fin 2023, les équipes opérationnelles en charge de la gestion d'actifs ont ainsi bénéficié d'une formation de sensibilisation aux enjeux, risques et cadres réglementaires relatifs à la biodiversité.

Dans une logique de transition durable, le groupe prévoit de définir, d'ici trois ans, une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme en matière de biodiversité. Cette stratégie précisera le périmètre de la chaîne de valeur concernée et fixera des objectifs à l'horizon 2030.

Conformément aux attentes du régulateur, cette stratégie intégrera notamment :

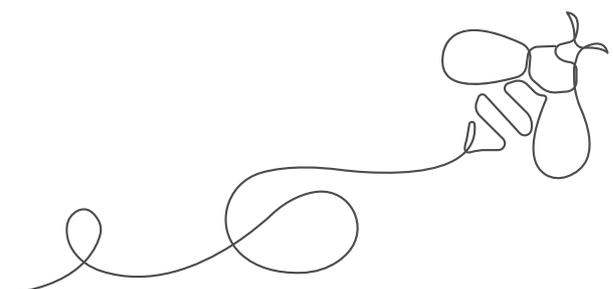
- Une évaluation de la conformité aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique de 1992, enrichie par les cibles définies lors de la COP15 ;
- Une analyse de la contribution du groupe à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité, tels que définis par l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques).

Afin d'élaborer cette stratégie, le groupe Thélem prévoit de réaliser un diagnostic de ses impacts sur la biodiversité. Ce travail s'appuiera sur un indicateur de mesure de l'empreinte biodiversité, outil essentiel pour structurer et opérationnaliser la démarche.

En 2024, le groupe a été accompagné par un cabinet de conseil spécialisé afin de sélectionner un prestataire de données pertinent pour la mesure de l'empreinte biodiversité. Initialement prévue pour fin 2024, cette sélection a été reportée à 2027, en raison de la maturité encore insuffisante du sujet au sein du secteur financier et de l'écosystème de la donnée.

La mesure de l'empreinte biodiversité présente plusieurs bénéfices :

- Elle permet une meilleure compréhension des impacts du portefeuille d'investissement sur la biodiversité ;
- Elle alimente la stratégie du groupe en données concrètes et exploitables ;
- Elle incite les entités investies à améliorer la traçabilité de leurs données ;
- Elle renforce la transparence vis-à-vis des parties prenantes sur les impacts environnementaux des investissements du groupe.





QU'EST-CE QUE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ ?

Les définitions actuelles convergent sur le fait qu'une empreinte est constituée d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs de pression et/ou d'impact sur la biodiversité les plus matériels. Elle peut être effectuée au niveau d'une entreprise ou d'un portefeuille.

Deux niveaux d'indicateurs, complémentaires l'un par rapport à l'autre, sont possibles pour réaliser une empreinte biodiversité.

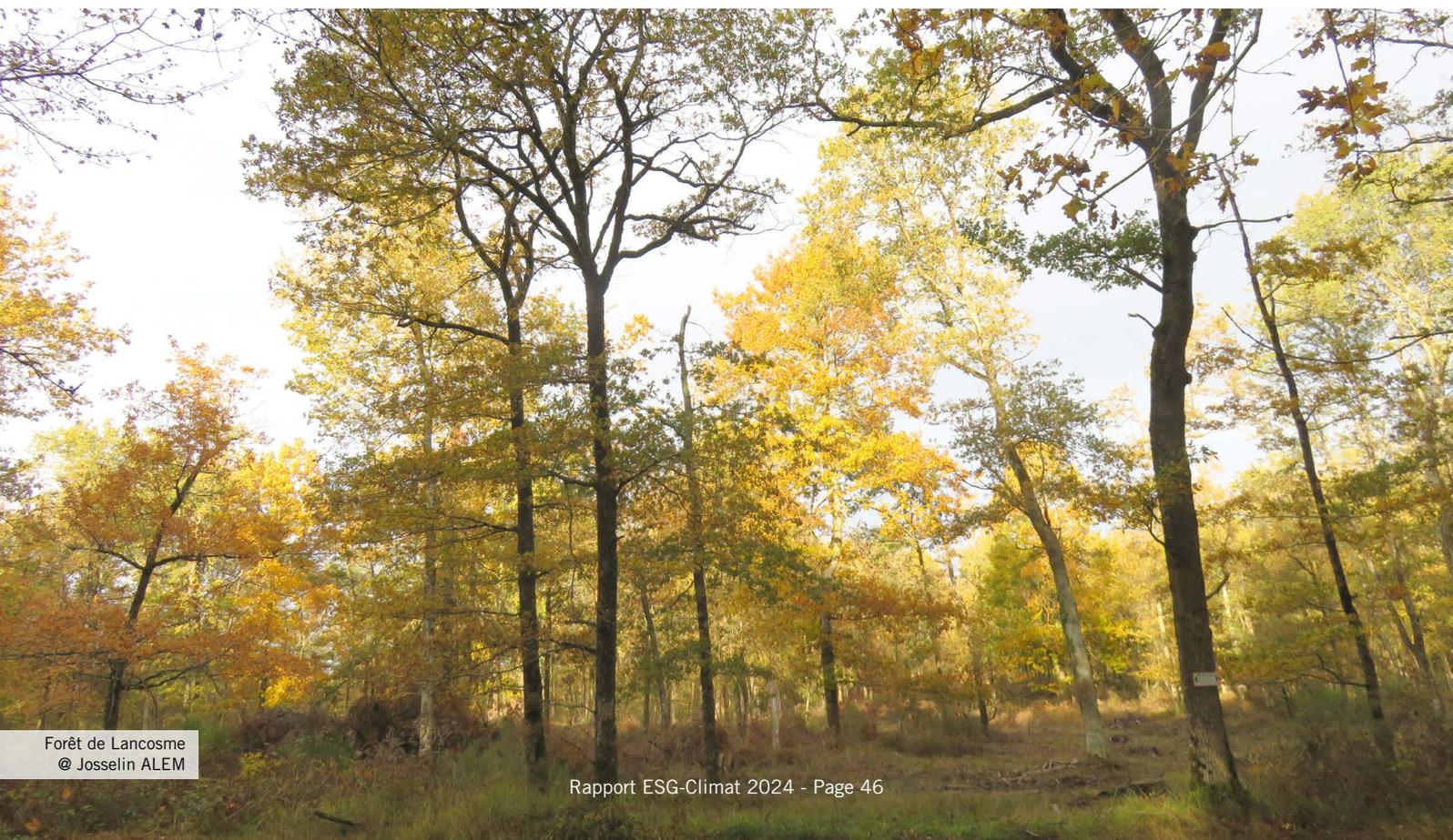
D'une part, il peut s'agir d'un ensemble d'indicateurs représentant spécifiquement les différentes pressions sur les écosystèmes (m² artificialisés, m³ d'eau consommés en zone de stress hydrique, volumes de polluants rejetés, etc). Ces indicateurs peuvent permettre d'évaluer et de suivre de manière ciblée certains enjeux particuliers (surpêche, espèces exotiques envahissantes, pollution plastique, etc).

D'autre part, une empreinte peut également être réalisée de manière agrégée au niveau d'une entreprise financée, investie ou assurée, ou d'un portefeuille, à partir d'indicateurs d'impacts potentiels sur la biodiversité dont les unités sont par exemple le MSA (Mean Species Abundance – l'abondance moyenne des espèces) ou le PDF (Potentially Disappeared Fraction of Species – la perte de richesse spécifique).

Au regard des résultats de cette empreinte, le groupe définira sa vision et ses objectifs stratégiques de long terme, qui lui permettront de s'aligner avec les cibles de la COP15.

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

- Appréhender l'indicateur de mesure de l'empreinte biodiversité
- Initier la définition d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité



Partie 9

Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

9 | 1 › Identifier les risques de durabilité

9 | 1 › 1 Le changement climatique

La première étape de la prise en compte des risques de durabilité consiste à identifier ceux susceptibles d'impacter l'activité du groupe Thélem. Le changement climatique, en particulier, constitue une source majeure de risques, classés en trois grandes catégories :

- **Risques physiques** : pertes économiques résultant d'événements climatiques extrêmes (inondations, tempêtes, vagues de chaleur) ou chroniques (élévation des températures, modification des régimes de précipitations) ;
- **Risques de transition** : coûts associés à la transformation vers une économie bas carbone, incluant les évolutions réglementaires, les fluctuations des prix des matières premières, l'émergence de technologies décarbonées ou encore la dépréciation d'actifs devenus obsolètes (« actifs échoués ») ;
- **Risques juridiques** : exposition à des actions en responsabilité liées à l'impact environnemental des activités de l'entreprise.

Ces risques peuvent affecter la valorisation des actifs détenus par le groupe Thélem. Conscient de ces enjeux, le groupe a engagé dès 2022 une démarche d'évaluation de l'exposition de certains actifs aux risques climatiques (cf. partie 9.2).

Concernant les valeurs mobilières, une première évaluation de l'exposition aux risques physiques et de transition a été réalisée à partir des données 2022 fournies par un prestataire spécialisé en données ESG-Climat.

En 2023, un diagnostic ESG du portefeuille de valeurs mobilières a été conduit par le cabinet I Care by BearingPoint. L'objectif de cette mission était de doter le groupe d'un cadre d'analyse robuste pour identifier les risques ESG les plus matériels au sein de ses investissements en actions et obligations d'entreprise.

La méthodologie adoptée repose sur une classification sectorielle, regroupant les activités selon leur homogénéité économique et les risques ESG dominants qui leur sont associés. Ce croisement entre la répartition sectorielle des encours et les risques ESG sectoriels permet d'identifier les expositions les plus significatives du portefeuille.

Par ailleurs, les aléas climatiques liés au changement climatique peuvent affecter la valeur du portefeuille immobilier du groupe. Ces aléas peuvent être :

- Extrêmes (sécheresses, vagues de chaleur, inondations) ;
- Tendanciels (hausse progressive des températures, évolution des précipitations).

Selon les projections de l'ACPR, ces phénomènes devraient s'intensifier dans les décennies à venir. En anticipation, le groupe Thélem a réalisé dès 2021 une évaluation de l'exposition aux risques physiques de son portefeuille immobilier détenu en direct.





9 | 1 › 2 L'érosion de la biodiversité

Depuis plusieurs années, la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (IPBES) alerte sur l'accélération de l'érosion de la biodiversité et les risques socio-économiques qui en découlent. Elle appelle les acteurs économiques, et notamment les entreprises, à maîtriser leurs impacts sur la diversité des espèces et des écosystèmes.

Selon l'IPBES, cinq grandes pressions exercées par les activités humaines sont à l'origine de ce déclin :

- **Dégradation des habitats**

L'intégrité des habitats terrestres a diminué de 30%, principalement en raison de la perte et de la détérioration des milieux naturels. Environ 500 000 espèces terrestres ne disposent plus d'un habitat suffisant pour assurer leur survie à long terme, les plaçant en situation de menace critique ; le fonctionnement des écosystèmes ;

- **Changement climatique**

Au cours des 50 dernières années, la fréquence et l'intensité des événements météorologiques extrêmes ont fortement augmenté. Ces perturbations affectent la répartition des espèces, modifient les cycles biologiques et altèrent le fonctionnement des écosystèmes ;

- **Surexploitation des ressources biologiques**

Depuis 1970, la surexploitation des ressources naturelles — faune, flore, ressources halieutiques — ainsi que les changements d'usage des terres ont eu des effets particulièrement néfastes sur les écosystèmes terrestres et d'eau douce ;

- **Pollution**

La pollution de l'air, des sols et des milieux aquatiques — notamment par les déchets non traités, les hydrocarbures et les substances toxiques — constitue une menace croissante. À titre d'exemple, la pollution plastique des océans a été multipliée par dix depuis 1980, affectant au moins 267 espèces marines ;

- **Diffusion d'espèces exotiques envahissantes**

Environ 20% de la surface terrestre est aujourd'hui menacée par des invasions biologiques. Ces espèces non indigènes perturbent les équilibres écologiques, nuisent aux espèces endémiques, compromettent les fonctions écosystémiques et peuvent avoir des répercussions économiques et sanitaires majeures.

QU'EST-CE QU'UN SERVICE ÉCOSYSTÉMIQUE ?

Les risques en matière de biodiversité sont non seulement liés aux pressions et impacts mentionnées ci-dessus, mais aussi aux dépendances aux services écosystémiques, à savoir les services directs ou indirects que les humains retirent de la nature. La Classification Internationale Commune des Services Écosystémiques (CICES) identifie trois grandes catégories de services écosystémiques : les services d'approvisionnement, les services de régulation ou encore les services culturels.

En 2023, l'OCDE s'est emparée du sujet en mettant en lumière l'importance des risques financiers liés aux impacts sur la biodiversité et aux dépendances aux services écosystémiques, tels que les risques de crédit, de marché et opérationnels. En effet, en 2021, la Banque de France constatait déjà la dépendance marquée des institutions financières aux services écosystémiques. Près de 42% des titres détenus par les institutions financières françaises étaient alors émis par des entreprises fortement ou très fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique.



Face à la complexité croissante des risques liés à la biodiversité, la notion de double matérialité s'impose comme un cadre d'analyse essentiel. Elle permet d'évaluer, d'une part, les impacts des activités économiques sur la biodiversité (matérialité d'impact) et, d'autre part, les conséquences potentielles de l'érosion de la biodiversité sur la performance financière des entreprises (matérialité financière).

Le groupe Thélem reconnaît l'importance de cette approche pour renforcer l'évaluation de la durabilité des projets, entreprises et actifs dans lesquels il investit, qu'il finance

ou qu'il assure. L'intégration de la double matérialité permet ainsi de concilier performance économique et responsabilité environnementale.

Dans cette perspective, le groupe considère que la maîtrise des risques liés à la biodiversité est un levier stratégique pour garantir une performance financière durable à long terme. C'est pourquoi il prévoit, dans les prochaines années, de formaliser une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme en matière de biodiversité (voir partie 8), en cohérence avec les cadres réglementaires et scientifiques de référence.

Enfin, la nécessité de lutter contre l'érosion de la biodiversité et de contribuer à sa préservation renforce la volonté du groupe Thélem d'assurer une gestion durable de son actif forestier.

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

À la suite des analyses d'impacts et de dépendances, développer une mesure des risques liés à l'érosion de la biodiversité, notamment grâce à l'indicateur d'empreinte biodiversité qui sera fourni par le fournisseur de données.





9 | 2 › Évaluer les risques de durabilité

9 | 2 › 1 Performance ESG

■ Les valeurs mobilières

L'intégration des enjeux de durabilité dans les processus d'investissement implique la capacité à évaluer de manière cohérente la performance ESG globale des actifs. Cette évaluation repose sur une analyse qualitative des scores ESG attribués à chaque entreprise, permettant d'apprécier leur niveau d'engagement environnemental, social et de gouvernance au-delà des seuls indicateurs quantitatifs.

Notation ESG des investissements :

L'ensemble des investissements cotés du groupe Thélem bénéficie d'une notation ESG s'appuyant sur les données externes communiquées par le prestataire de données S&P Trucost. Ce dernier construit une note quantitative allant de 0 à 100, la note 100 représentant la meilleure performance ESG.

Pour chaque entreprise, une notation est attribuée suivant les critères E, S ou G, et une notation ESG globale de l'entreprise est définie.

Critères de notation ESG :

- **Environnement** : La dimension environnementale de la performance ESG évalue les efforts d'une institution pour minimiser son empreinte écologique. Cela inclut la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la gestion efficace des ressources naturelles, et la mise en œuvre de pratiques de recyclage et de réduction des déchets ;
- **Social** : La dimension sociale examine l'impact des activités de l'institution sur les communautés et les employés. Elle inclut des critères tels que la diversité et l'inclusion, les conditions de travail, les droits de l'homme, et les contributions à la communauté. Une performance sociale élevée reflète un engagement envers le bien-être des individus et des communautés ;

■ Les valeurs immobilières

Comme précisé au paragraphe 2.1.2, le groupe Thélem a intégré les enjeux de durabilité dans la gestion de ses actifs immobiliers en s'appuyant sur une grille d'analyse composée de 17 critères ESG.

Le portefeuille concerné comprend sept immeubles, majoritairement situés à Paris, représentant 98% de la valeur totale des actifs immobiliers du groupe. Au 31 décembre 2024, leur valeur de réalisation s'élevait à 194,7 millions d'euros.

- **Gouvernance** : La dimension gouvernance concerne les pratiques de gestion et de leadership au sein de l'institution. Elle inclut la transparence, l'éthique, la structure du conseil d'administration, et la conformité aux réglementations. Une bonne gouvernance assure que les décisions sont prises de manière responsable et alignée avec les valeurs de l'institution.

En conclusion, l'évaluation de la performance ESG des actifs permet de garantir que les investissements du groupe Thélem sont alignés avec les principes de durabilité et de responsabilité, contribuant ainsi à la création de valeur à long terme.



Il convient de souligner que trois immeubles à usage de bureaux ont d'ores et déjà atteint les objectifs fixés par le décret tertiaire à l'horizon 2030 (cf. page 59 – critère 17 « Intégration des enjeux ESG »), témoignant de l'engagement du groupe en matière de performance environnementale.

Les résultats de l'évaluation ESG sont présentés ci-après, déclinés selon les trois piliers :

- Environnement (E) ;
- Social (S) ;
- Gouvernance (G).



E. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

1

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
173,16	271 (bureau)
Consommation d'énergie primaire moyenne des immeubles, exprimée en kWhEP/m ² par an	Consommation moyenne en Europe des actifs (Observatoire de l'immobilier durable 2024)

2

ÉNERGIES RENOUVELABLES	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
72%	8%
Part des immeubles ayant recours à des énergies renouvelables (chauffage, ventilation, climatisation)	Part des bâtiments tertiaires renseignée ayant un chauffage ventilation climatisation avec pompe à chaleur

TAUX DE COUVERTURE

100%

L'ensemble des immeubles ayant fait l'objet du calcul de la consommation énergétique

TAUX DE COUVERTURE

100%

L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL

Calcul de la performance énergétique totale (parties communes + parties privatives), tous fluides du site en kWhEp/m² SDP¹, non corrigée des variations climatiques, brute

MÉTHODE DE CALCUL

Calcul du nombre d'actifs ayant une alimentation du site par sources d'énergie renouvelable

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La collecte de données auprès des locataires malgré le cadre réglementaire du décret tertiaire

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Certains actifs parisiens ne se prêtent pas à la mise en place de ces systèmes

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Mise en place d'une relance téléphonique par l'équipe de la gestion immobilière pour la collecte

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Audits énergétiques reçus, mise en place d'un plan d'actions jusqu'en 2027 en fonction des recommandations

¹ kWhEp/m² SDP kilowatt heure d'énergie primaire par m²



3

PERFORMANCE CARBONE	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
6,48	11 (bureau)
Empreinte carbone moyenne des immeubles exprimée en kgCO ₂ eq/m ² par an	Consommation moyenne des bâtiments tertiaires en Europe (Observatoire de l'immobilier durable, baromètre 2024 sur la performance énergétique et environnementale des bâtiments)

4

PERFORMANCE EAU	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
0,49 m³/m²/an	0,35 m³/m²/an (bureau)
Consommation d'eau moyenne calculée par m ³ d'eau consommé par m ² d'immobilier sur une année	Consommation moyenne (Observatoire de l'immobilier durable, baromètre 2024 sur la performance énergétique et environnementale des bâtiments)

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul de la performance environnementale annuelle de l'actif liée aux consommations énergétiques du site en kgCO ₂ eq/m ²

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul de la consommation d'eau des actifs (m ³) par m ² / an (parties communes + privatives)

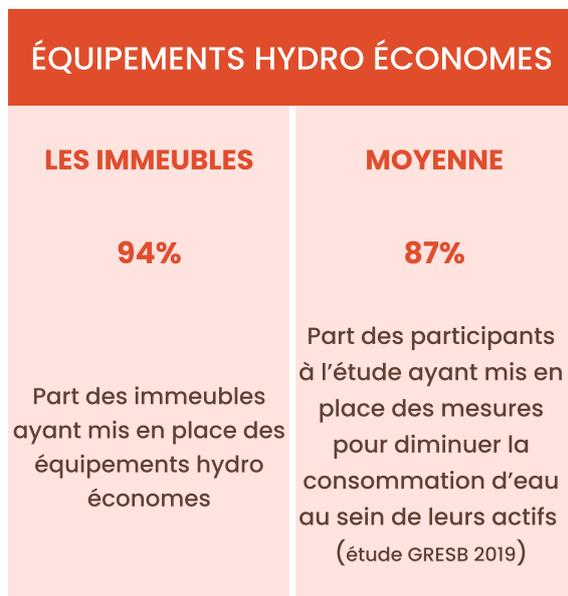
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
La collecte de données auprès des locataires malgré le cadre réglementaire du décret tertiaire

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
La collecte de données auprès des locataires

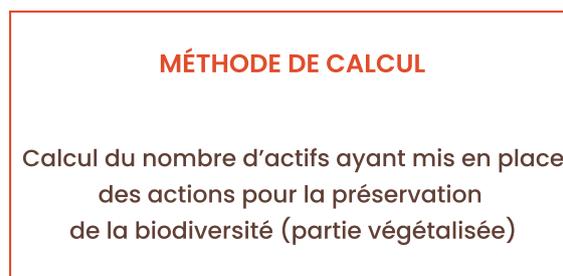
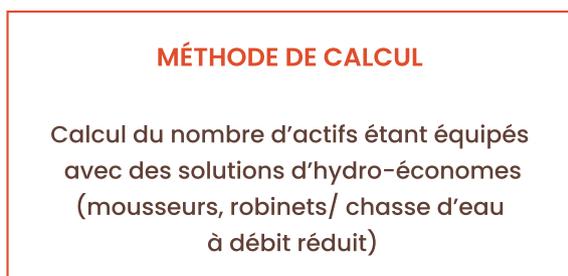
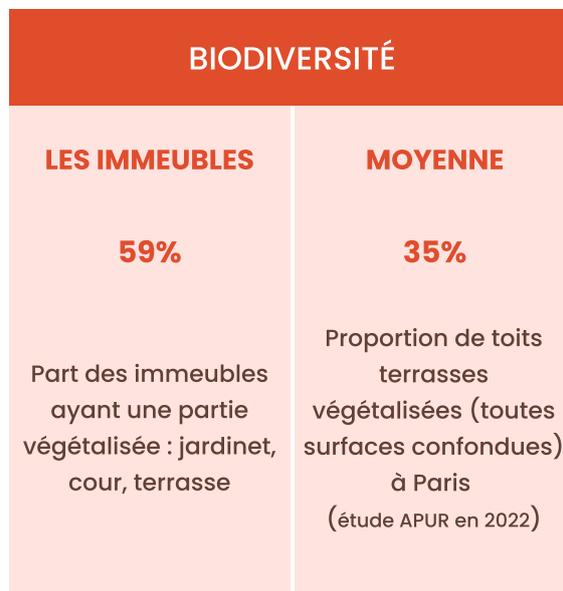
PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE
<ul style="list-style-type: none">• Faire une communication auprès des locataires.• Faire la "chasse" aux fuites d'eau



5



6



PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

L'objectif est qu'en 2025 l'ensemble des actifs soit équipé de solutions hydro-économies



7

LES DÉCHETS	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
10%	10%
Part de déchets recyclés calculée par m ³ de déchets produits par m ² d'immobilier sur une année	Part des déchets recyclés par rapport au m ³ de déchets produits par m ² de bureaux

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL
% des déchets recyclés triés par rapport au m ³ de déchets produits

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées



S. INDICATEURS SOCIAUX

8

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
62%	-
Part des immeubles ayant mis en place des équipements assurant l'accès simple et fluide aux personnes à mobilité réduite	Pas de moyenne identifiée à date

9

PROXIMITÉ AUX TRANSPORTS EN COMMUN	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
235 mètres	548 mètres
Distance moyenne entre les transports en commun les plus proches et les immeubles	Espacement moyen entre deux stations à Paris (ratp.fr)

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul du nombre d'actifs dans lesquels des travaux ont été effectués afin de rendre accessible l'immeuble aux personnes en situation de handicap

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul de la distance entre les actifs et les transports en commun (station de métro) les plus proches (via Google maps)

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE
Pas d'amélioration possible sur les immeubles non accessibles aux personnes dont la mobilité est réduite, dans ce cas des dérogations en mairie ont été obtenues



10

ACCESSIBILITÉ AUX BORNES DE VÉLOS	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
421 mètres	196 mètres
Distance moyenne entre les bornes de vélos en accès libre les plus proches et les immeubles	Distance moyenne entre les stations Vélib à Paris (Autolib' Métropole étude 2019)

11

SERVICES RENDUS AUX OCCUPANTS	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
263 mètres	-
Distance moyenne entre les services rendus aux occupants les plus proches de nos actifs	Pas de moyenne identifiée à date

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul de la distance entre les actifs et la borne de vélos la plus proche (via Google maps)

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul du nombre d'actifs à proximité d'équipements orientés vers la santé, le bien-être, restauration saine, crèches, espaces verts)

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées



12

CONFORT ET BIEN-ÊTRE	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
35%	50%
Le Net Promoter Score (NPS) est le pourcentage de locataires qui ont évalué leur probabilité de nous recommander comme bailleur	Score de satisfaction et de fidélité client

13

ACHATS RESPONSABLES	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
100%	-
Nous faisons appel à des prestataires locaux pour l'entretien de nos actifs	Pas de moyenne identifiée à date

TAUX DE COUVERTURE 100% L'ensemble des immeubles
--

TAUX DE COUVERTURE 100% L'ensemble des immeubles
--

MÉTHODE DE CALCUL Envoi d'une enquête de satisfaction à l'ensemble de nos locataires
--

MÉTHODE DE CALCUL Part de nos actifs gérés par des prestataires locaux
--

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES Pas de difficultés identifiées
--

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES Pas de difficultés identifiées
--

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE <ul style="list-style-type: none">Concernant la proximité avec ses locataires, le groupe Thélem a amélioré le taux de réponse au Net Promoter Score (principal indicateur pour mesurer le taux de satisfaction des preneurs), passant de 27% à 34% en 2024.Poursuite des relances téléphoniques en 2025 pour améliorer le score
--



G. INDICATEURS DE GOUVERNANCE

14

CLAUSE ESG DANS LES CONTRATS AVEC LES PRESTATAIRES	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
75%	-
Part des immeubles dont les contrats des prestataires ont une clause ESG	Pas de moyenne identifiée à date car aucune obligation légale à ce jour

15

CLAUSE ESG DANS BAUX	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
69%	-
Part des immeubles dont les baux ont une clause ESG	Pas de moyenne identifiée à date car aucune obligation légale à ce jour

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL
Nombre de contrats indiquant l'utilisation d'éco matériaux pour les travaux et de produits éco certifiés pour les prestations

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul du nombre d'actifs ayant fait l'objet de clauses ESG ou annexes environnementales

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées



16

SENSIBILISATION DES LOCATAIRES	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
100%	-
Part des immeubles dont les locataires ont reçu un guide	Pas de moyenne identifiée à date car aucune obligation légale à ce jour

17

INTÉGRATION DES ENJEUX ESG	
LES IMMEUBLES	OBJECTIF
71%	-40% d'ici 2030
Pourcentage du nombre d'immeubles concernés par le décret tertiaire	Obligation réglementaire du décret tertiaire de diminuer la consommation énergétique de nos immeubles

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul du nombre de locataires ayant reçu un guide de sensibilisation

MÉTHODE DE CALCUL
L'une des deux méthodes proposées par le décret tertiaire

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE
Guide enrichi qui sera envoyé en 2025

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE
Objectif du décret tertiaire en 2030 atteinte de la réduction de - 40% de la consommation énergétique. Un plan de travaux a été établi en fonction des audits énergétiques et est mis en place jusqu'en 2027 pour cette atteinte.



9 | 2 › 2 Evaluation de l'exposition aux risques physiques du changement climatique

■ Les valeurs mobilières

Le groupe Thélem s'appuie sur les données fournies par la société S&P Trucost pour évaluer l'exposition de ses actifs financiers aux risques physiques liés au changement climatique. Cette analyse couvre un périmètre d'encours de 393 millions d'euros, incluant les actions, obligations et comptes à terme.

Le taux de couverture de cette évaluation atteint 99%, garantissant ainsi une vision quasi exhaustive de l'exposition du portefeuille aux aléas climatiques physiques.

Cette analyse couvre les risques physiques suivants :

LES RISQUES PHYSIQUES



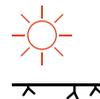
Vague de froid



Vague de chaleur



Stress hydrique



Sécheresse



Feu de forêt



Inondation fluviale



Inondation côtière



Cyclone

Afin d'illustrer les résultats issus de la méthodologie présentée en annexe n°3, une analyse a été conduite sur le portefeuille d'actifs du groupe Thélem à partir des données fournies par S&P Trucost. Cette évaluation repose sur un scénario climatique prospectif et un horizon temporel de référence :

- **Scénario climatique** : scénario de hausse modérée à élevée (SSP3-RCP7.0 selon les rapports du GIEC), caractérisé par une atténuation limitée des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce scénario, les émissions mondiales doublent d'ici 2100, entraînant une élévation des températures moyennes mondiales comprise entre +2,8°C et +4,6°C à l'horizon 2100 ;

- **Horizon temporel** : 2050, jalon couramment utilisé dans les travaux prospectifs sur le changement climatique.

Sur la base de ce scénario, la méthodologie de S&P Trucost permet d'identifier les trois principaux risques physiques auxquels le portefeuille d'actifs du groupe est exposé, par ordre décroissant d'importance :

- Risque de sécheresse ;
- Risque de stress hydrique ;
- Risque de chaleur extrême.

Afin d'approfondir cette évaluation et d'enrichir la gestion des risques climatiques physiques, le groupe prévoit de mener des analyses complémentaires :

- À des niveaux géographiques et sectoriels plus fins, selon les entreprises concernées ;
- En fonction de la qualité et de la granularité des données utilisées pour le calcul des scores ;
- En explorant différents scénarios climatiques et horizons temporels ;
- En assurant un suivi régulier de l'évolution des résultats dans le temps.

Ces travaux permettront au groupe Thélem d'intégrer de manière plus précise et dynamique les risques physiques dans son dispositif global de gestion des risques.



■ Les valeurs immobilières

Dans le cadre de sa démarche de transparence et de gestion des risques climatiques, Thélem assurances a réalisé une cartographie des risques physiques de son portefeuille immobilier, conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et aux obligations de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat.

Cette analyse a été conduite avec l'appui du cabinet de conseil spécialisé I Care et a porté sur sept immeubles tertiaires situés à Paris et Orléans. Les risques ont été évalués selon quatre aléas climatiques majeurs :

- Vagues de chaleur ;
- Sécheresse et retrait-gonflement des argiles ;
- Inondations ;
- Submersions marines.

L'évaluation repose sur deux dimensions complémentaires :

- L'exposition climatique de chaque immeuble, calculée à partir de l'évolution temporelle du risque et de l'indice d'exposition lié à la localisation du bien ;

- La sensibilité intrinsèque du bâtiment, déterminée à partir de ses caractéristiques techniques (type de fondation, matériaux de façade, végétalisation, etc.), influant sur sa capacité de résilience face aux aléas.

Les résultats ont été obtenus à l'aide de l'outil Bat-Adapt, qui attribue à chaque actif un score de vulnérabilité pour chaque aléa, sur une échelle de 1 (faible) à 4 (fort). Une moyenne par actif et une moyenne par aléa, pondérées par la valorisation des immeubles, ont été calculées.

Sur la base de ces notations, le groupe Thélem a défini des seuils de classification permettant de catégoriser ses actifs immobiliers selon leur profil de risque climatique.

Méthodologie de notation des actifs

- **RISQUE TRÈS FORT** : plusieurs catégories supérieures ou égales à 4
- **RISQUE FORT** : une catégorie supérieure ou égale à 4 ou moyenne supérieure ou égale à 3
- **RISQUE MODÉRÉ / FAIBLE** : moyenne inférieure ou égale à 2

Méthodologie de notation par aléas

- **HIGH** : catégorie supérieure ou égale à 3
- **MODÉRÉ** : catégorie entre 1 et 3
- **LOW** : catégorie inférieure ou égale à 1

Figure 1 - Méthodologie de notation des actifs et des aléas

		 Risque très fort	 Risque fort	 Risque modéré / faible
3 rue de la République	<i>Orléans</i>			
10 rue de la Paix	<i>Paris</i>			
11 avenue de l'Opéra	<i>Paris</i>			
19 rue de Mogador	<i>Paris</i>			
33 rue Monceau	<i>Paris</i>			
62 avenue d'Iéna	<i>Paris</i>			
278 boulevard Saint-Germain	<i>Paris</i>			

Figure 2 - Résultat de l'exposition aux risques des actifs immobiliers



Cette cartographie des risques permet de visualiser les aléas les plus matériels pour le groupe Thélem ainsi que ses actifs les plus vulnérables :

- 1** Vagues de chaleur **High* 3,3**
 - Tous les bâtiments sont vulnérables face à des vagues de chaleur (notes entre 3 et 4 sur 5) et plus particulièrement à Orléans (notes de 4 sur 5)
- 2** Inondations **High* 3,4**
 - De manière générale, le parc est assez exposé aux risques d'inondations, avec des notes entre 3 et 4 à Paris.
- 3** Sécheresses et RGA **Modéré* 3,3**
 - Le parc parisien est très peu exposé à des risques de sécheresse et retrait et gonflement des argiles (1 sur 5) mais le parc d'Orléans est plus exposé à ces risques (notes de 2 à 3 sur 5)
- 4** Submersions marines **Low* 3,3**
 - Le parc est très peu exposé à des risques de submersions marines (notes de 1 sur 5)

**score de vulnérabilité (sur 5) de l'ensemble du parc immobilier du groupe Thélem basé sur une moyenne équipondérée du score de chaque bâtiment.*

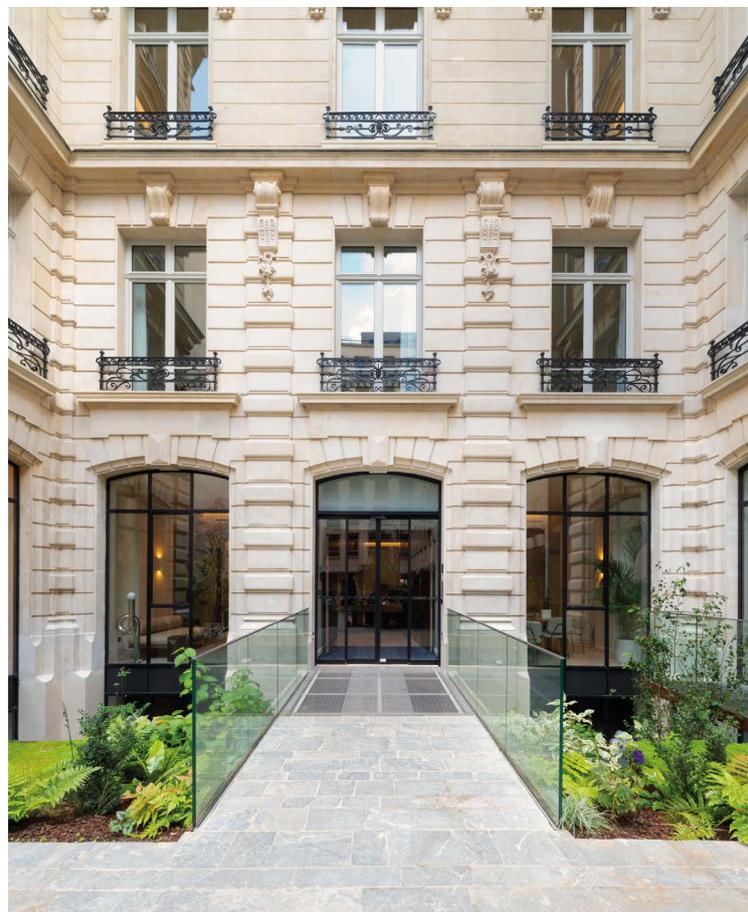
Dans le cadre de sa stratégie de résilience face aux aléas climatiques, le groupe Thélem a d'ores et déjà mis en œuvre plusieurs actions visant à réduire la sensibilité de ses actifs immobiliers aux risques identifiés.

Sur le plan technique, des travaux ciblés ont été réalisés sur certains immeubles, notamment :

- L'installation de pompes de relevage pour limiter les risques liés aux inondations ;
- Le renforcement des fondations sur un actif exposé au phénomène de retrait-gonflement des argiles.

Par ailleurs, un guide de bonnes pratiques a été diffusé auprès des locataires afin de les sensibiliser aux écogestes à adopter en cas de fortes chaleurs ou pour prévenir les effets des inondations. Cette démarche vise à renforcer la résilience collective du parc immobilier.

Toutefois, le potentiel d'adaptation reste partiellement contraint pour certains actifs, notamment ceux présentant des caractéristiques architecturales spécifiques, comme les immeubles haussmanniens, pour lesquels les marges de manœuvre en matière de rénovation énergétique ou d'aménagement structurel sont limitées.



Immeuble SCI Victor Hugo - 10A rue de la Paix - 75002 Paris

9 | 2 › 3 Evaluation de l'exposition aux risques de transition du changement climatique

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques climatiques, le groupe Thélem analyse l'exposition de son portefeuille d'obligations, actions cotées et comptes à terme aux risques de transition liés à l'évolution du prix du carbone. Cette analyse repose sur plusieurs indicateurs, dont la méthodologie CEaR (Carbon EBITDA at Risk) développée par S&P Trucost.

L'évaluation a porté sur un périmètre de 393 millions d'euros d'encours, avec un taux de couverture de 99%. Elle s'appuie sur un scénario de hausse élevée du prix du carbone (RCP 2.6 – scénario compatible avec un objectif de limitation du réchauffement à 2°C d'ici 2100) et un horizon temporel à 2030.

Les principaux résultats sont les suivants :

- 4,2% de l'EBITDA du portefeuille sont exposés à la hausse du prix du carbone, c'est-à-dire que les coûts carbone non tarifés représenteraient cette part de la marge d'EBITDA ;
- La réduction moyenne de la marge d'EBITDA est estimée à 0,6% ;
- 9,6% des avoirs correspondent à des entreprises dont l'EBITDA à risque est supérieur à 10%, traduisant une forte sensibilité à l'évolution du prix du carbone.

Il est important de noter que cette méthodologie ne prend en compte que l'évolution du prix du carbone, sans intégrer la dynamique de transition propre à chaque entreprise. Pour une évaluation plus complète, le groupe Thélem mobilise également d'autres indicateurs, tels que :

- L'empreinte carbone des entreprises ;
- Leur alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- L'exposition aux actifs échoués ;
- Les trajectoires de transition énergétique ;
- L'éligibilité et l'alignement à la Taxonomie européenne.

La nouveauté de ces indicateurs nécessite une phase d'appropriation. Le groupe Thélem poursuivra ainsi l'affinage progressif de son évaluation des risques de transition, en intégrant ces éléments dans son dispositif global de gestion des risques de durabilité.

Par ailleurs, pour ses actifs immobiliers, le suivi des 17 indicateurs ESG contribue également à la gestion des risques de transition. À titre d'exemple, le risque réglementaire est suivi à travers la performance énergétique des bâtiments, en lien avec les exigences du décret tertiaire.

9 | 2 › 4 Evaluation des risques liés à la biodiversité

D'ici 2027, le groupe Thélem prévoit de sélectionner un prestataire de données spécialisé en biodiversité afin d'évaluer l'empreinte biodiversité de son portefeuille d'investissement dans les entreprises.

Une fois l'indicateur de mesure de l'empreinte biodiversité défini et maîtrisé, le groupe élaborera une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme en matière de biodiversité. Cette stratégie intégrera également une évaluation des risques associés, en cohérence avec les cadres réglementaires et scientifiques de référence.



9 | 2 › 5 Modélisation de l'impact financier associé aux risques climatiques

Grâce aux méthodologies développées par son prestataire de données ESG-Climat, le groupe Thélem dispose désormais de premiers éléments de modélisation de l'impact financier des risques climatiques sur son portefeuille d'investissements en actions et obligations d'entreprises cotées. Ces éléments seront progressivement intégrés dans le dispositif global de gestion des risques du groupe.

Concernant les risques de transition, les premiers résultats sont issus de la méthodologie CEaR (Carbon EBITDA at Risk), qui évalue l'impact potentiel d'une hausse du prix du carbone sur la rentabilité des entreprises.

En parallèle, la méthodologie développée par S&P Trucost pour l'analyse des risques physiques propose une approche de modélisation financière fondée sur les niveaux d'exposition aux aléas climatiques. Cette approche repose sur des fonctions d'impact qui établissent un lien entre l'évolution de l'exposition aux risques climatiques et les conséquences financières sur différents paramètres (valeur des actifs, revenus, opérations, etc.).

Cette méthodologie est encore en cours de développement afin d'intégrer l'ensemble des risques physiques identifiés et de préciser les fonctions de dommages utilisées pour quantifier les impacts financiers.

Bien que ces indicateurs soient encore à un stade exploratoire, le groupe Thélem en assure un suivi attentif dans le but d'enrichir son analyse des risques climatiques physiques et de les intégrer progressivement dans sa gestion des risques de durabilité.



9 | 3 › Gérer les risques de durabilité

Depuis 2022, le groupe Thélem a intégré le risque de durabilité dans sa politique globale de gestion des risques, formellement validée cette même année. Ce risque est désormais reconnu comme une famille de risque à part entière.

Il est défini comme tout événement ou situation relevant des dimensions environnementale, sociale ou de gouvernance (ESG) qui, s'il venait à se produire, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur des investissements du groupe.

9 | 4 › Saisir les opportunités de durabilité

Les enjeux de durabilité représentent à la fois des risques significatifs pour les entreprises et les investisseurs, et des leviers d'opportunités en identifiant de nouvelles sources de création de valeur. Certaines entreprises, engagées dans la transition vers une économie plus durable sur les plans environnementaux et sociaux, présentent un potentiel de performance financière attractif pour les investisseurs.

Les transformations structurelles nécessaires pour répondre aux défis environnementaux et sociaux généreront inévitablement de nouvelles opportunités d'investissement. Le groupe Thélem entend suivre ces dynamiques avec attention, dans une logique de création de valeur durable et d'alignement avec les objectifs de long terme.



Christian MARTIN
Directeur financier

« Depuis 2017, le groupe Thélem déploie une politique d'investissement responsable exigeante, structurée et en constante évolution. Aujourd'hui, cette stratégie couvre la quasi-totalité de nos actifs mobiliers et immobiliers détenus en direct.

En tant qu'assureur et investisseur de long terme, nous portons une conviction forte : la finance a un rôle clé à jouer dans la transition vers une économie bas-carbone, inclusive et durable. Le climat et les enjeux sociaux sont désormais au cœur de nos décisions d'investissement.

L'année 2024 a marqué une étape structurante : nous avons intégré des objectifs de décarbonation à l'échelle de l'ensemble de nos portefeuilles, en cohérence avec les trajectoires de l'Accord de Paris. Nous avons également renforcé nos critères d'exclusion, en excluant notamment les entreprises du secteur du tabac. Aucun investissement n'a par ailleurs été réalisé dans le secteur pétrolier depuis 2020, illustrant notre stratégie de désengagement des énergies fossiles les plus émettrices.

Des résultats tangibles, des engagements tenus

- **Valeurs mobilières cotées** : réduction de 26% des émissions financées (scopes 1 et 2) entre 2023 et 2024, et de 46% entre 2022 et 2024. Nous avons ainsi atteint avec six ans d'avance nos objectifs 2030, en ligne avec une trajectoire de réchauffement limitée à 1,5°C ;
- **Immobilier détenu en direct** : grâce à une politique active d'arbitrages et de rénovations énergétiques, nous avons atteint dès 2024 notre objectif de décarbonation initialement fixé pour 2030 ;
- **Obligations durables** : en 2024, nous avons doublé notre exposition aux obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité par rapport à 2023. En quatre ans, cette exposition a été multipliée par six, confirmant notre volonté de soutenir activement le financement de la transition écologique et sociale ;
- **Gestion déléguée** : depuis 2022, 100% de nos investissements sont réalisés dans des fonds classés article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR, traduisant notre exigence en matière de durabilité. En 2024, nous avons également renforcé le suivi ESG des fonds à engagement non coté, en lien étroit avec notre prestataire de gestion administrative et financière, afin de garantir la cohérence de nos engagements sur l'ensemble de la chaîne d'investissement ».

2025 : consolider, élargir, accélérer

En 2025, nous poursuivrons cette dynamique avec détermination, en consolidant nos acquis et en élargissant notre champ d'action. Nos priorités seront claires :

- **Généraliser** le suivi des controverses à l'ensemble de notre portefeuille de titres vifs, pour renforcer notre maîtrise des risques extra-financiers ;
- **Renforcer** notre engagement en faveur de la biodiversité, notamment par l'acquisition d'un nouveau domaine forestier ;
- **Développer** de nouveaux outils d'analyse extra-financière, afin d'affiner notre compréhension des impacts environnementaux et sociaux de nos investissements.

Le groupe Thélem réaffirme ainsi son ambition : faire de l'investissement responsable un levier stratégique au service d'une finance plus durable, plus transparente et plus résiliente. »



Annexe 1 – Glossaire

Accord de Paris : traité international sur le réchauffement climatique adopté en 2015. Son objectif à long terme en matière de température est de maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de préférence de limiter l'augmentation à 1,5 °C, en reconnaissant que cela réduirait considérablement les impacts du changement climatique.

Actif financier : un actif financier est un titre ou un contrat, généralement transmissible et négociable (par exemple sur un marché financier), qui est susceptible de produire à son détenteur des revenus ou un gain en capital, en contrepartie d'une certaine prise de risque. Les actions et obligations sont des actifs financiers par exemple.

Action : une action est un titre de propriété délivré par une entreprise. Elle confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital de cette entreprise, avec les droits qui y sont associés : intervenir dans la gestion de l'entreprise (via, par exemple, un vote) et en retirer un revenu appelé dividende.

Biodiversité : l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

Critères ESG : critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor) : outil développé par un consortium Européen et financé par l'Union Européenne. L'objectif de cet outil est de permettre une projection des actifs immobiliers sur une trajectoire compatible avec les ambitions climatiques de l'UE. Il permet ainsi aux acteurs de l'immobilier de prendre en compte les enjeux de la réduction des émissions des gaz à effet de serre pour éviter l'obsolescence environnementale de leurs portefeuilles d'actifs.

Décret tertiaire : le décret tertiaire, entré en vigueur en octobre 2019, précise les modalités d'application de la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire français.

Engagement actionnarial : exercice des droits de vote lors des assemblées générales tenues par les entreprises cotées et dialogue avec les dirigeants de ces entreprises sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Emissions financées totales : les émissions financées totales correspondent à la somme des émissions de GES des émetteurs en portefeuille basée sur la part investie par l'investisseur.

GES : Gaz à Effet de Serre.

Green Bonds Principles (GBPs) : ils visent à aider les émetteurs à financer des projets durables et respectueux de l'environnement qui favorisent une économie à émissions nettes nulles et protègent l'environnement.

Hydrocarbures non conventionnels : les hydrocarbures non conventionnels correspondent à l'exploitation de pétrole et de gaz via des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches) ou reposant sur les forages offshore ultra-profonds, des forages en Arctique, ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.

IBP : l'Indice de Biodiversité Potentielle, l'IBP, est un outil permettant aux gestionnaires forestiers d'intégrer aisément la biodiversité taxonomique ordinaire dans leur gestion courante. Cet indicateur, simple et rapide à relever, permet d'évaluer la capacité d'accueil d'un peuplement forestier pour les êtres vivants (plantes, oiseaux, insectes...), et d'identifier les points d'amélioration possibles lors des interventions sylvicoles.

Intensité carbone : l'intensité carbone correspond au volume des émissions de GES par million d'euros de chiffre d'affaires des émetteurs.

ISR : Investissement Socialement Responsable.

Obligation : une obligation est un actif qui constitue une créance (un prêt) sur son émetteur, public ou privé, et représente une dette financière selon des paramètres définis contractuellement.

PRI : Principles for Responsible Investment. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

Sustainability Linked Bonds : emprunt obligataire dont les caractéristiques varient selon que l'émetteur atteint ou non des objectifs en matière de développement durable ou de critères ESG. Ces objectifs sont définis au préalable dans le contrat d'émission.

Scope 1 : émissions directes de GES à partir de sources détenues ou contrôlées par l'émetteur.

Scope 2 : émissions indirectes de GES causées par la production d'électricité, de chaleur, de froid ou de vapeur achetée et consommée par l'émetteur.

Scope 3 : autres émissions indirectes de GES provenant de la chaîne de valeur de l'entité, tant en amont qu'en aval.

tCO₂e : tonne équivalent CO₂ – Une tonne équivalent CO₂ correspond à une quantité de GES dont le pouvoir de réchauffement est égal à celui d'une tonne de CO₂.



Annexe 2 – Méthodologie du calcul de l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris des valeurs mobilières

Afin de calculer l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris de ses valeurs mobilières, le groupe Thélem s'adosse sur la méthodologie utilisée par son fournisseur de données ESG Climat.

L'évaluation de la trajectoire de transition («Transition Pathway Assessment») de S&P Trucost permet aux investisseurs de suivre leurs portefeuilles par rapport à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels.

Cette approche peut être décrite comme une analyse de l'adéquation des réductions d'émissions réalisées au fil du temps par rapport aux besoins de réduction qui permettraient de répondre aux objectifs de l'Accord de Paris. L'analyse prend en compte les données carbone historiques (depuis 2012) et projette les émissions futures (jusqu'en 2030) en se basant notamment sur les niveaux d'activité de l'entreprise.

L'approche proposée par S&P Trucost est basée sur deux méthodologies mises en avant par l'initiative Science Based Targets (SBTI). La SBTI est un projet conjoint du Carbon Disclosure Project (CDP), du Pacte Mondial des Nations Unies, du World Resources Institute (WRI), et du World Wide Fund for Nature (WWF) :

■ l'approche dite « sectorielle » - **Sectoral Decarbonization Approach (SDA)** :

Cette méthodologie s'applique aux entreprises dont les activités commerciales sont homogènes et à fortes émissions. Elle repose sur l'idée que l'ensemble des entreprises d'un portefeuille, qu'importe le secteur, doivent converger vers des intensités d'émissions conformes à un scénario 2°C d'ici 2050.

Les scénarios utilisés dans l'approche SDA sont les scénarios de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) fournissant des paramètres d'évaluation SDA conformes à 1.5°, 2° et 2.7°C de réchauffement global.

■ l'approche dite « économique » - **The Greenhouse Gas Emissions per unit of Value Added (GEVA) approach** :

Cette méthodologie s'applique aux entreprises dont les activités sont plus hétérogènes ou moins émettrices. Pour ces entreprises, la méthode GEVA suppose que l'ensemble des secteurs hétérogènes de l'économie doivent réduire leurs émissions au même rythme. À l'inverse de la première méthodologie, l'approche par unité de valeur ajoutée (GEVA) est basée sur un scénario développé à l'échelle de l'économie, et l'intensité des émissions est mesurée par rapport à un dénominateur financier, et non physique.

Les scénarios utilisés dans les évaluations sont les suivants :

- scénarios de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) tirés de Energy Technology Perspectives (ETP) 2017 fournissant des paramètres d'évaluation SDA conformes à 1.75°, 2° et 2.7°C de réchauffement global;
- scénarios RCP (Representative Concentration Pathways) utilisés dans le rapport d'évaluation du GIEC - 5th Assessment Report, AR5 - fournissant des paramètres d'évaluation GEVA compatibles avec un réchauffement de 1.5°, 2°, 3°, 4°, et 5°C.

Les résultats sont déterminés par la compatibilité du budget carbone du portefeuille sur la période 2012-2030 avec les budgets carbone de trois groupes de scénarios.

Les résultats possibles au niveau portefeuille sont : <1,5°C | 1,5 – 2°C | 2 – 3°C | > 3°C.

Annexe 3 – Méthodologie de l'évaluation de l'exposition aux risques physiques des valeurs mobilières

Afin d'analyser l'exposition aux risques physiques de ses valeurs mobilières, le groupe Thélem s'adosse sur la méthodologie utilisée par son fournisseur de données ESG Climat.

La méthodologie Sustainable1 de quantification des risques physiques est basée sur les trois étapes analytiques suivantes :

■ Modélisation des risques climatiques

La méthodologie développée permet de couvrir huit risques physiques majeurs liés au changement climatique à une résolution cohérente, à l'échelle mondiale : inondations côtières, inondations fluviales, chaleur extrême, froid extrême, cyclone tropical, feux de forêt, stress hydrique, et sécheresse.

Elle se base sur une projection de l'évolution de ces huit risques physiques selon quatre grands scénarios de changement climatiques avec des scores intermédiaires tous les 10 ans de 2020 à 2090.

Ces quatre scénarios de changement climatique futur sont basés sur les trajectoires de concentration représentatives (RCP) et les trajectoires socio-économiques partagées (SSP) du GIEC :

- scénario de Changement Climatique **Élevé** (SSP5-RCP8.5) : Scénario à faible atténuation dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre triplent d'ici 2075 et les températures moyennes mondiales augmentent de 3.3 à 5.7°C d'ici 2100 ;
- scénario de Changement Climatique **Modérément Élevé** (SSP3-RCP7.0) : Scénario d'atténuation limitée dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre doublent d'ici 2100 et les températures moyennes mondiales augmentent de 2.8 à 4.6°C d'ici 2100 ;
- scénario de Changement Climatique **Modéré** (SSP2-RCP4.5) : Scénario d'atténuation forte dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre se stabilisent aux niveaux actuels jusqu'en 2050, puis diminuent jusqu'en 2100. Ce scénario devrait entraîner une augmentation des températures moyennes mondiales de 2.1 à 3.5°C d'ici 2100 ;
- scénario de **Faible** Changement Climatique (SSP1-RCP2.6) : Scénario d'atténuation agressif dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre sont réduites à zéro d'ici 2050, ce qui entraîne une augmentation des températures moyennes mondiales de 1.3 à 2.4 °C d'ici 2100, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

■ Quantification de l'exposition aux risques physiques

Sustainable1 suit une méthode basée sur les actifs :

- ils privilégient, lorsque c'est possible, une analyse des risques physiques à la maille des actifs (usines, magasins, bureaux, mines etc.) et des données de géolocalisation ;
- lorsque ce n'est pas possible, l'exposition aux risques physiques dépend pour 20% de la localisation du siège social et pour 80% des pays dans lesquels l'entreprise réalise ses revenus. Dans ce cas-là, les scores de risques sont ceux de la moyenne du pays.

■ Calcul du score d'exposition aux risques physiques au niveau de l'actif et de l'entreprise

Le modèle de score d'exposition aux risques physiques de Sustainable1 attribue des scores de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 100 (risque le plus élevé) à chaque actif de la base de données en fonction de son emplacement dans les cartes d'aléas climatiques.

Le score d'exposition est destiné à représenter le niveau relatif d'exposition à chaque aléa à chaque emplacement par rapport aux conditions mondiales dans tous les scénarios et toutes les périodes.

Les scores d'exposition aux différents risques physiques au niveau des actifs sont agrégés en scores au niveau de l'entreprise sous la forme d'une moyenne pondérée de tous les actifs cartographiés pour l'entreprise concernée, sur la base des valeurs d'actifs supposées pour chaque type d'actif.





Annexe 4 – Méthodologie de l'évaluation de l'exposition aux risques de transition des valeurs mobilières

Afin d'analyser l'exposition au risque de transition de ses valeurs mobilières, le groupe Thélem s'adosse sur la méthodologie utilisée par son fournisseur de données ESG Climat.

La méthodologie Carbon Ebidta at Risk (CEaR) utilisée par Sustainable1 vise à évaluer les risques liés à l'évolution du prix du carbone pour les entreprises avec une vision en Valeur à Risque.

Les mécanismes de tarification du carbone sont un outil politique essentiel pour réduire les émissions de GES et orienter les capitaux vers des énergies plus propres et des solutions à faibles émissions de carbone.

La méthodologie CEaR adopte donc une vision prospective, en recourant à trois scénarios d'évolution du prix du carbone :

- **faible Hausse** du Prix Carbone: Ce scénario reflète la mise en œuvre complète des Contributions Nationales déterminées au niveau National (CDN) par les pays qui ont ratifié l'accord de Paris (RCP 8.5). Ce scénario est établi sur la base de recherches de l'OCDE et de l'AIE ;
- **hausse Modérée** du Prix Carbone: Ce scénario suppose que des politiques seront mises en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter le changement climatique à 2°C à long terme, mais avec des mesures prises avec retard à court terme (RCP 4.5). Ce scénario s'appuie également sur les recherches de l'OCDE et de l'AIE ainsi que sur les évaluations de la viabilité des contributions des pays déterminées au niveau national réalisées par Ecofys, Climate Analytics, et New Climate Team. Il est supposé que les pays dont les contributions nationales ne sont pas alignées avec l'objectif de 2°C à court terme augmenteront leurs efforts d'atténuation du changement climatique à moyen et long terme ;
- **hausse Élevée** du Prix Carbone: Ce scénario suppose la mise en œuvre de politiques considérées comme suffisantes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre conformément à l'objectif de limitation du changement climatique à 2°C d'ici 2100 (Accord de Paris) (RCP 2.6). Ce scénario est basé sur les recherches de l'OCDE et de l'AIE.

La méthodologie CEaR évalue un coût carbone non tarifé, qui est le coût financier supplémentaire engendré par tonne d'émissions de GES dans une année future donnée. Il se calcule comme le produit de l'empreinte carbone de l'entreprise (tCO_2e) et d'une prime de risque :

- la prime de risque est égale à la différence entre le futur prix du carbone et le prix du carbone actuel ;

$$\text{Prime de Risque} = \text{Futur Prix du Carbone} - \text{Prix du Carbone Actuel}$$

- ces prix du carbone dépendent du secteur, de la région géographique, de l'année et du scénario envisagé.

$$\text{Coûts Carbone Non Tarifés } i = \text{Empreinte Carbone } (tCO_2e)_i \times \text{Prime de Risque } i$$

La méthodologie CEaR permet de prendre en compte à la fois les conséquences financières directes et indirectes liées à la hausse du prix du carbone.

Sur la base de ce coût du carbone non tarifé et des données sur la rentabilité de l'entreprise (Ebidta), S&P Trucost fournit les indicateurs suivants permettant d'évaluer l'impact de l'évolution du prix du carbone sur le niveau de rentabilité des entreprises :

- « **Ebidta à risque** », qui mesure la part des bénéfices exposés à une hausse du prix du carbone ;
- « **part de réduction de la marge Ebidta** », qui reflète la modification de la marge de bénéfices par rapport aux marges actuelles à la suite d'une hausse du prix carbone ;
- « **part du portefeuille dont l'Ebidta à risque est > 10%** », permettant d'identifier les entreprises plus exposées à une hausse du prix du carbone.



.....
Thélem assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, numéro SIREN 085 580 488, et sa filiale, **Thélem prévoyance**, S.A. à Conseil d'Administration au capital de 18 000 870 €, immatriculée au RCS d'Orléans 539 477 059, Sièges Sociaux « Le Croc », BP 63130, 45431 Chécy Cedex, Tél. 02 38 78 71 00 - Fax 02 38 78 72 92. Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), site 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

